

Université de Montréal

Analyse comparative de l'utilisation des ouvrages de référence chez des étudiants
bilingues en traduction et en droit dans le domaine du droit pénal

par
Sophie Reid-Triantafyllos

Département de linguistique et de traduction
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en Traduction
option recherche

avril 2010

©, Sophie Reid-Triantafyllos, 2010

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé :
Analyse comparative de l'utilisation des ouvrages de référence chez des étudiants
bilingues en traduction et en droit dans le domaine du droit pénal

présenté par :
Sophie Reid-Triantafyllos

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Alvaro Echeverri Arias
président-rapporteur

Judith Lavoie
directrice de recherche

Jeanne Dancette
membre du jury

.....
examineur externe

.....
représentant du doyen

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS ET MOTS CLÉS FRANÇAIS

L'objectif principal du présent mémoire est d'observer le processus de traduction d'un texte de nature juridique mis en œuvre par deux groupes d'étudiants, cinq étudiants inscrits au baccalauréat en traduction et quatre inscrits au baccalauréat en droit. Tout d'abord, nous analyserons les différences qui existent entre les deux groupes dans leur utilisation des ouvrages de référence. Nous observerons entre autres la diversité générale des ouvrages consultés et la connaissance antérieure des ouvrages papier, la répartition par type d'ouvrages (dictionnaire bilingue, monolingue ou autres), la répartition par support d'ouvrages (électronique ou papier), l'utilisation des correcteurs, l'intensité des recherches effectuées et, finalement, le premier ouvrage consulté selon le type et le support. Ces données seront recueillies grâce à la méthode de verbalisation à voix haute et à l'enregistrement de l'écran d'ordinateur, au moyen du logiciel WebEx. Ensuite, nous évaluerons la qualité des traductions en faisant une distinction entre deux types d'erreurs, soit les erreurs de traduction et les erreurs de langue. Nous tenterons par la suite d'établir des liens entre l'utilisation des ouvrages de référence et la qualité des traductions. Nous observerons que les deux groupes utilisent les ouvrages de référence différemment et que les traducteurs ont semblé mieux outillés que les juristes pour remettre une traduction de qualité.

Mots clés : traduction juridique, processus de traduction, ouvrage de référence, qualité de la traduction

RÉSUMÉ EN ANGLAIS ET MOTS CLÉS ANGLAIS

The main goal of this paper is to observe the translation process of a legal text translated by two groups of students: five undergraduate students in translation, and four in the LLB. First, we analyze the differences between the two groups in their use of reference material. Among other aspects, we observe the overall diversity of reference material consulted and previous knowledge of paper reference material, its use by type (bilingual dictionary, monolingual or others), by media (electronic or paper), the use of spellcheckers, the intensity of research and, finally, the first reference material consulted by type and support. These data were collected by using the think-aloud method and by recording the computer screen with a screen recording software: WebEx. Then, we evaluate the quality of the translations by distinguishing between two types of errors, translation errors and language errors. We then try to establish links between the use of reference material and translation quality. We observed that the two groups used reference material differently and that the translators seemed better equipped than the lawyers to deliver a better translation.

Key words: legal translation, translation process, reference material, translation quality

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	viii
REMERCIEMENTS.....	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I - CADRE THÉORIQUE.....	5
CHAPITRE II - ÉTAT DE LA QUESTION	10
1. Objectifs.....	22
2. Participants.....	23
3. Paire de langues, texte source et mandat	25
4. Contexte expérimental	26
5. Méthodologie et méthode de collecte des données.....	28
6. Hypothèses.....	29
7. Résultats et analyse des données	30
8. Limites	38
CHAPITRE III - MÉTHODOLOGIE.....	42
1. Avant l'expérience.....	42
1.1. Sélection des sujets	42
1.2. Sélection du texte source	47
1.3. Ouvrages de référence	50
1.4. Sélection de la méthode de collecte de données	54
2. Pendant l'expérience.....	57
2.1. Local	57
2.2. Déroulement de l'expérience	58
3. Après l'expérience	61
3.1. Évaluation des traductions	61
3.2. Organisation des données	63
3.3. Interprétation des données	67
3.4. Qualité.....	71
3.5. Autres données.....	72
CHAPITRE IV - EXPOSÉ ET ANALYSE DES RÉSULTATS	73
1. Diversité générale et connaissance des ouvrages papier	73
2. Répartition par type	76

3. Répartition par support et utilisation des correcteurs	78
4. Intensité des recherches	81
5. Premier ouvrage consulté.....	86
6. Qualité.....	89
7. Autres données.....	94
7.1. Temps utilisé pour la traduction	95
7.2. Degré d'interférence de la verbalisation.....	96
7.3. Degré de satisfaction.....	97
 CONCLUSION.....	 100
 SOURCES DOCUMENTAIRES	 104
 ANNEXE 1	 x
 ANNEXE 2	 xi
 ANNEXE 3	 xii
 ANNEXE 4.....	 xiii
 ANNEXE 5	 xvi
 ANNEXE 6	 xviii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Caractéristiques des sujets	46
Tableau 2 - Moyenne de la diversité générale	73
Tableau 3 - Connaissance moyenne en pourcentage des ouvrages de référence	75
Tableau 4 – Moyenne en pourcentage de la répartition par type	76
Tableau 5 – Moyenne en pourcentage de la répartition par support	78
Tableau 6 - Utilisation des correcteurs	80
Tableau 7 – Moyenne de l'intensité des recherches	81
Tableau 8 - Intensité des recherches chez les juristes	81
Tableau 9 - Intensité des recherches chez les traducteurs	82
Tableau 10 - Moyenne du coefficient de consultation	84
Tableau 11 - Coefficient de consultation	85
Tableau 12 - Moyenne en pourcentage du premier type d'ouvrage consulté	86
Tableau 13 - Moyenne en pourcentage du premier support consulté	88
Tableau 14 - Moyenne des fautes totales	90
Tableau 15 - Moyenne des fautes de traduction et des fautes de langue	91
Tableau 16 - Moyenne du temps utilisé pour réaliser la traduction	95
Tableau 17 - Degré d'interférence de la verbalisation	96
Tableau 18 - Moyenne du degré de satisfaction	98

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Poste de travail des sujets.....	58
Figure 2 - Modèle de recherche 1	66
Figure 3 - Modèle de recherche 2	66
Figure 4 - Modèle de recherche 3	67

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont sans hésiter à ma directrice de recherche, Judith Lavoie, pour son écoute, son soutien et ses précieux conseils. Toujours présente pour m'aider, toujours les bons mots pour m'encourager, sans elle, la rédaction de ce mémoire aurait été sans aucun doute beaucoup plus difficile. Je remercie également les membres de ma famille, qui, chacun à leur manière, m'ont soutenue tout au long de ce périple. Finalement, je remercie Olivier Lafontaine, mon copain, qui a eu la patience de discuter des heures durant de mon sujet, en faisant des dizaines de tableaux et de dessins. Merci!

INTRODUCTION

Toute traduction d'un texte dans un domaine spécialisé exige du traducteur une connaissance de préférence approfondie du domaine. La traduction juridique, étant donné qu'elle repose sur un domaine, le droit, qui est à la fois extrêmement riche et complexe, n'échappe pas à la règle. Aussi, bien que les étudiants ayant une formation exclusive en traduction puissent exercer leur métier au sein du domaine juridique, il n'en demeure pas moins que les juristes qui ont une formation complémentaire en traduction de une ou deux années trouvent plus aisément un poste comme traducteur juridique, sans compter qu'ils sont les seuls, en général, à avoir accès à des postes plus élevés dans la hiérarchie, comme celui de réviseur linguistique. Pourtant, pendant leurs études universitaires, les traducteurs peuvent, comme c'est le cas à l'Université de Montréal, se spécialiser en traduction juridique, en suivant des cours pour se familiariser avec ce domaine. Non seulement ils se spécialisent, mais ils acquièrent également un ensemble de compétences liées, entre autres, à la langue et à l'utilisation des ouvrages de référence. Les juristes, quant à eux, acquièrent tout au long de leurs études une connaissance du domaine du droit très poussée, leur permettant de facilement comprendre tout texte de nature juridique.

Dans ce mémoire, nous observerons le processus de traduction chez deux groupes d'étudiants, l'un en droit et l'autre en traduction, au moyen de la méthode de verbalisation à voix haute. Le processus de traduction étant un sujet très vaste à couvrir, nous nous pencherons sur un aspect bien précis du processus, soit l'utilisation des

ouvrages de référence chez ces deux groupes. Notre objectif principal est d'observer s'il existe une différence entre la manière dont ces deux groupes utilisent et consultent les ouvrages de référence. Si tel est le cas, de quelle manière ces différences influent-elles sur la qualité finale des traductions? Notre objectif secondaire, étroitement lié à notre objectif principal, est de tenter de comprendre qui des traducteurs ou des juristes est le mieux outillé pour effectuer une traduction juridique : les traducteurs grâce à leurs connaissances sur la langue et sur les outils en traduction ou les juristes grâce à leur connaissance approfondie du droit?

Dans le premier chapitre, nous présenterons le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre mémoire. Ainsi, nous expliquerons deux importants courants provenant de la psychologie qui ont grandement influencé les recherches en traductologie, soit le béhaviorisme et le cognitivisme. Par la suite, nous situerons notre étude par rapport à ces deux courants.

Dans le deuxième chapitre, nous ferons un état de la question concernant les recherches en traductologie qui ont porté sur le processus de traduction et plus précisément sur l'utilisation des ouvrages de référence. Nous commencerons par expliquer les différentes méthodes de collecte de données utilisées dans ce type d'études, dont les deux plus importantes : la rétrospection et la verbalisation à voix haute. Ensuite, pour toutes les études sur l'utilisation des ouvrages de référence, nous analyserons : 1) les objectifs; 2) les participants; 3) la paire de langues, le texte source et

le mandat; 4) le contexte expérimental; 5) la méthodologie et la méthode de collecte des données; 6) les hypothèses; 7) les résultats et l'analyse des données; et 8) les limites.

Dans le troisième chapitre, nous présenterons la méthodologie que nous avons utilisée pour réaliser notre étude. Nous expliquerons les démarches que nous avons entreprises avant la tenue de l'expérience avec les étudiants; nous exposerons la manière dont se sont déroulées les séances avec chaque sujet; et nous expliquerons les indicateurs que nous avons utilisés par la suite pour analyser les résultats obtenus lors de ces séances.

Dans le quatrième chapitre, nous présenterons et analyserons les résultats obtenus lors de notre étude. L'utilisation des ouvrages de référence sera analysée à l'aide de nombreux indicateurs, soit la diversité générale des ouvrages consultés et la connaissance antérieure des ouvrages papier, la répartition par type d'ouvrages (dictionnaire bilingue, monolingue ou autres), la répartition par support d'ouvrages (électronique ou papier) et l'utilisation des correcteurs, l'intensité des recherches effectuées et, finalement, le premier ouvrage consulté selon le type et le support. Par la suite, nous nous pencherons sur la qualité des traductions, évaluée selon le nombre total de fautes et selon deux types de fautes, soit les fautes de langue et les fautes de traduction. Tout au long de ce chapitre, nous comparerons nos résultats à ceux des autres chercheurs et nous tenterons d'établir des liens entre l'utilisation des ouvrages de référence et la qualité de la traduction. Enfin, nous présenterons également d'autres données jugées pertinentes, comme le temps alloué à la réalisation de la traduction, le

degré d'interférence de la verbalisation tel que perçu par chaque sujet, et le degré de satisfaction de chaque sujet par rapport à sa traduction finale.

CHAPITRE I

CADRE THÉORIQUE

Deux courants en psychologie s'opposent depuis plusieurs décennies : le béhaviorisme et le cognitivisme. Comme l'expliquent Rathus (2000, p. 17-24) et Jääskeläinen (1999, p. 55), au départ, le béhaviorisme se développe afin de faire de la psychologie une science exacte, basée sur des méthodes de recherche objectives et scientifiques. Toutefois, en réponse à l'échec du béhaviorisme à expliquer les processus mentaux, un nouveau courant prend forme : le cognitivisme, qui, d'après Echeverri (2008, p. 26) et Jääskeläinen (1999, p. 56), étudie la pensée de l'humain à l'aide de méthodes objectives.

Du courant béhavioriste au courant cognitiviste, les traductologues s'inspirent depuis longtemps de la psychologie pour orienter leurs recherches. Alors qu'à l'époque du béhaviorisme ils axent leurs recherches sur la traduction finale, avec la montée du cognitivisme leur attention se tourne plutôt vers le processus de traduction. Après avoir fait un résumé de l'influence du béhaviorisme et du cognitivisme en traductologie, nous situerons notre étude par rapport à ces deux orientations.

Traditionnellement, l'objet d'étude en traductologie était le produit final, ce qui concordait avec la théorie béhavioriste qui prédominait avant les années 1980 (Königs, 1996, p. 6). Lörcher (1991, p. 67) explique que, selon cette théorie, le comportement langagier ne pouvait être étudié qu'en fonction de l'entrée, le stimulus, et de la sortie, la réponse. Le processus mental ne pouvait pas faire l'objet de recherches scientifiques

puisque cette « boîte noire » ne pouvait pas être observée et, par conséquent, elle ne pouvait pas être étudiée à l'aide de méthodes qualifiées de scientifiques par les behavioristes. Par conséquent, tel que Lörcher (1992, p. 426) le précise, en traductologie, les chercheurs se sont intéressés presque exclusivement au produit initial (le texte source) et au produit final (le texte cible) sans tenter de comprendre le processus par lequel une traduction est effectuée. L'attention était tournée vers la description et la comparaison des structures linguistiques entre le texte source et le texte cible (Fraser, 1996, p. 84). Le but des théories behavioristes était plus normatif que descriptif (Lörcher, 1992, p. 426). Elles visaient à définir un ou des ensembles de règles à suivre qui permettraient au traducteur, si celui-ci s'y conformait, d'obtenir une traduction parfaite. Toutefois, cette approche normative rattachée aux théories behavioristes a été critiquée par plusieurs traductologues qui cherchaient une approche descriptive davantage axée sur le processus (Jääskeläinen, 1989, p. 175).

La psychologie cognitive est une branche de la psychologie qui s'est développée dans les années 1970. Elle s'intéresse aux processus mentaux, c'est-à-dire à la façon dont les humains reçoivent, stockent, manipulent et utilisent le savoir (Rathus, 2000, p. 23; Jääskeläinen, 1999, p. 56). Riitta Jääskeläinen explique partiellement comment le développement de la psychologie cognitive a amené les traductologues à entreprendre des recherches axées sur le processus de traduction. Selon elle, « psychology had renewed its interest in studying mental processes. [...] The trends in psychology had an impact on psycholinguistic research, including research on second language (L2) learning [...] and, via L2 research, on translation studies » (Jääskeläinen, 1999, p. 36).

Silvia Bernardini note aussi que le processus de traduction ne peut pas être compris seulement en analysant le produit final, soit le texte traduit (2001, p. 241). Il était donc important d'introduire une nouvelle approche en traductologie étant donné que les théories béhavioristes avaient échoué « à expliquer les processus de réception et de production du discours qui se situent en dehors du champ d'analyse et d'observation du modèle stimulus-réponse sur lequel était fondée, jusqu'alors, l'étude du processus de traduction » (Echeverri, 2008, p. 25-26). Hannelore Lee-Jahnke apporte une autre explication à cette transition entre les recherches axées sur le produit et celles axées sur le processus. Elle soutient que ce changement « came with a more intensive training of translators. It is [the cognitive] approach which can help to improve quality through a better understanding of the different ways – processes – of obtaining the quality of the final product » (Lee-Jahnke, 2005, p. 361).

En traductologie, c'est plus précisément au milieu des années 1980 que l'étude du processus de traduction a soulevé un intérêt grandissant chez les chercheurs (Echeverri, 2008, p. 25). Ce processus est défini sensiblement de la même façon d'un chercheur à l'autre. Par exemple, Jääskeläinen le décrit comme étant « what happens in a translator's head while [he or] she is translating » (Jääskeläinen, 1989, p. 175) et, à quelques mots près, Silvia Bernardini (2001, p. 241) donne la même définition. Cependant, Gyde Hansen explique de façon plus complète que le processus de traduction est « everything that happens from the moment the translator starts working on the source text until he finishes the target text [...] from every pencil movement and keystroke, to dictionary use, the use of internet and the entire thought process that is

involved in solving a problem or making a correction » (Hansen, 2003, p. 26). La conception de Hansen délimite clairement où commence le processus de traduction et où il prend fin, et le présente comme un processus mental, notion importante pour les traductologues axant leurs recherches sur le processus de traduction. En effet, ceux-ci ont un but commun : découvrir ce qui se passe dans la tête d'un traducteur pendant que celui-ci traduit (Jääskeläinen, 1999, p. 1).

Notre projet d'étude s'inscrit davantage dans le courant cognitiviste que dans le courant béhavioriste. En effet, à l'instar des traductologues s'inspirant du cognitivisme pour mener leurs études, nous nous intéressons au processus de traduction, bien que nous étudions un aspect bien particulier de celui-ci, soit l'utilisation des ouvrages de référence. Aussi, les méthodes de collecte de données utilisées en psychologie cognitive¹ sont les plus appropriées pour observer cette utilisation chez nos sujets. Cependant, étant donné que nous nous arrêtons à cet aspect bien précis du processus de traduction et que nous ne nous attardons pas aux autres aspects, tels que les stratégies de traduction, nous n'avons pas besoin d'autant de renseignements sur toutes les pensées du traducteur pendant sa traduction. Par exemple, lorsqu'il y a consultation d'un ouvrage, tout ce que nous utiliserons comme information concernant cette consultation sera des données concrètes, telles que le type d'ouvrage (dictionnaire bilingue, monolingue ou autre), le support (électronique, papier), l'élément faisant l'objet de la consultation, etc. Nous ne nous intéressons donc pas aux raisons ayant motivé un comportement particulier en traduction ou aux résultats directs de ce comportement, mais bien au comportement en lui-même.

¹ Ces méthodes seront exposées en détail dans l'état de la question.

Par ailleurs, nous nous sommes aussi légèrement inspirée du courant béhavioriste dans notre étude. En effet, nous allons nous intéresser à la traduction finale de chaque sujet et l'évaluer pour comprendre les erreurs faites par les sujets. Nous croyons qu'il est essentiel de faire un lien entre un aspect du processus de traduction, dans notre cas l'utilisation des ouvrages de référence, et la qualité de la traduction finale, et ce, dans le but de mieux comprendre à quel point l'utilisation des ouvrages de référence influence la qualité finale d'une traduction.

CHAPITRE II

ÉTAT DE LA QUESTION

Les méthodes utilisées par les traductologues pour comprendre et dévoiler le processus de traduction sont empruntées à la psychologie. Ces méthodes sont dites introspectives. La première, l'introspection classique, a été rapidement mise de côté à cause de sa trop grande subjectivité. Deux autres méthodes introspectives ont alors fait leur apparition : la rétrospection et la verbalisation à voix haute. Cette dernière, malgré ses limites, reste tout de même la plus utilisée et la mieux adaptée à l'étude du processus de traduction. Les études portant sur le processus sont nombreuses, bien qu'elles se différencient sur plusieurs plans : les sujets utilisés, les langues étudiées, les types de tâche donnée et le point central de l'analyse. L'utilisation des ouvrages de référence représente l'un des aspects du processus de traduction ayant été plusieurs fois étudié. Les principales études sur le sujet sont celles de Krings (1986), de Jääskeläinen (1989 et 1999), de Kussmaul (1995), de Dimitrova et Jonasson (1999) et de Künzli (2001). Analysées selon huit éléments : 1) les objectifs; 2) les participants; 3) la paire de langues, le texte source et le mandat; 4) le contexte expérimental; 5) la méthodologie et la méthode de collecte des données; 6) les hypothèses; 7) les résultats et l'analyse des données; et 8) les limites, ces études comportent des ressemblances et des différences qu'il est intéressant de faire ressortir. Un autre groupe de chercheurs a également étudié l'utilisation des ouvrages de référence, mais leurs objectifs sont différents : plus axés sur la lexicographie et l'enseignement. Toutefois, ces deux groupes ne comparent pas leurs résultats, ce qui pourrait être intéressant et faire avancer ce sujet de recherche. Mais avant de faire état de ces différentes études, il importe de présenter les méthodes

introspectives employées en traductologie, notamment l'introspection classique, la rétrospection et la verbalisation à voix haute.

Ces méthodes d'introspection ont tout d'abord été développées et utilisées à la fin du 19^e siècle par les fonctionnalistes et les structuralistes (Jääskeläinen, 1999, p. 55). Cependant, avec la montée du béhaviorisme, les méthodes introspectives ont été durement critiquées et complètement rejetées puisque les béhavioristes considéraient ces méthodes « as being speculative because the interpretation of the data yielded [...] was not considered to be objective » (Lörscher, 1991, p. 69). Ce n'est que depuis le début des années 1970, avec l'arrivée de la psychologie cognitive, que les méthodes introspectives ont fait un retour et sont considérées comme utiles pour comprendre les processus mentaux (Lörscher, 1991, p. 69).

Il existe plusieurs méthodes d'introspection qu'il est nécessaire de décrire afin de mettre en évidence leurs différences. De plus, tel que l'écrit Riitta Jääskeläinen, il est important de faire la distinction entre l'introspection en tant que méthode pour analyser la pensée et les méthodes introspectives comme moyens de collecter des données pour une telle analyse (Jääskeläinen, 1999, p. 54).

La première méthode, appelée introspection classique et développée à la fin du 19^e siècle, était l'une des premières approches pour étudier la pensée humaine. Les chercheurs croyaient alors que la seule méthode de recherche valable en psychologie était l'observation de soi (Jääskeläinen, 1999, p. 55). Lors de ce type d'introspection, la

personne étudiée avait le double rôle d'agir à la fois en tant que sujet et en tant qu'analyste. De plus, des demandes spécifiques étaient adressées aux sujets afin de recueillir les données voulues. Par conséquent, les données et l'analyse étaient subjectives, ce qui rendait l'élaboration de théories cohérentes à peu près impossible. De plus, l'analyse étant subjective et inaccessible aux chercheurs puisqu'elle se produisait dans la tête du sujet, elle était difficilement reproductible et ainsi quasi impossible à réfuter (Jääskeläinen, 1999, p. 55, 63; Rathus, 2000, p. 17).

Les deux autres méthodes introspectives sont celles que l'on peut qualifier comme étant « the closest reflection of the cognitive process » (Ericsson et Simon, 1993, p. 16), soit la rétrospection et la verbalisation à voix haute.

La rétrospection consiste à faire accomplir une tâche à un sujet et, par la suite, à lui poser des questions sur les raisons pour lesquelles il a agi comme il l'a fait (Jääskeläinen, 1999, p. 63). Ericsson et Simon précisent que pour s'assurer que les informations « can be directly reported or used as retrieval cues » (Ericsson et Simon, 1993, p. 19), la rétrospection doit se faire immédiatement après la tâche. De plus, les questions doivent prendre la forme d'une instruction générale, par exemple, demander au sujet de dire tout ce dont il peut se rappeler concernant ses pensées durant la dernière tâche (Ericsson et Simon, 1993, p. 19). En effet, si les questions sont trop précises, elles peuvent avoir une influence sur le sujet en le dirigeant vers une réponse qu'il croit être celle voulue par le chercheur. Il s'agit de la désirabilité sociale, concept bien connu en psychologie selon lequel un sujet peut avoir une « tendance plus ou moins consciente

[...] à agir de façon à confirmer ce qu'[il] croit que les autres [dans ce cas, les chercheurs] attendent [de lui] » (Rathus, 2000, p. 29). Une telle situation pourrait alors fausser les données recueillies. La rétrospection est ainsi une méthode qui permet d'obtenir des informations générales, et non spécifiques, à propos du processus mental et du comportement du sujet (Ericsson et Simon, 1980, p. 222). À l'instar de l'introspection classique, le principal problème de cette méthode vient du fait que les chercheurs s'attendent à ce que les sujets soient capables d'analyser leur propre processus mental correctement (Jääskeläinen, 1999, p. 63). Une autre critique concernant cette méthode est que la rétrospection se passe après la tâche accomplie, ce qui « affects its reliability because intervening events may distort the subject's recollection of what happened during the process » (Jääskeläinen, 1989, p. 176). Dans le même ordre d'idées, Echeverri paraphrase Ericsson et Simon et fait remarquer que :

[...] le temps écoulé entre l'action et le moment de la verbalisation amène le sujet à recourir à des informations emmagasinées dans la mémoire à long terme. Il se peut [donc] que cette information ait déjà été utilisée pour la solution d'autres types de problèmes et non pas nécessairement pour le problème spécifique auquel le sujet est confronté au moment précis de l'expérience (Echeverri, 2008, p. 30).

Tous ces problèmes peuvent avoir comme conséquence commune de fausser les informations collectées par le chercheur.

La méthode de verbalisation à voix haute, aussi connue sous son équivalent anglais « think-aloud protocol (TAP) », consiste à demander aux sujets de dire tout ce qui se passe dans leur tête pendant qu'ils traduisent un texte (Kusssmaul et Tirkkonen-

Condit, 1995, p. 178). Bien qu'utilisée par la plupart des chercheurs, cette méthode prête flanc à la critique.

Le traductologue Gideon Toury soutient que la verbalisation à voix haute peut avoir un effet sur les processus de traduction du sujet et, par conséquent, sur sa traduction finale (Jääskeläinen, 1999, p. 81). Selon lui, « what the experiment claims to involve is basically the gradual production of a *written* translation of a *written* text. However, the need to verbalize aloud forces the subjects to produce not just *mental*, but *spoken* translation before the required written one; and there is a real possibility that spoken and written translation do not involve the exact same strategies » (Toury, 1995, p. 235). Cette possible différence entre le processus de traduction à l'oral et celui à l'écrit peut avoir un effet sur la traduction finale et même sur la validité des conclusions tirées des données recueillies par le chercheur (Jääskeläinen, 1999, p. 81). Jääskeläinen décrit l'expérience menée par Toury pour appuyer son propos. À l'aide d'une phrase traduite par un étudiant participant à une expérience de verbalisation à voix haute et de la même phrase prise dans le manuel d'un enseignant, Toury a observé qu'il était plausible que la verbalisation ait un certain effet sur la traduction finale. Il a constaté que la traduction faite par l'étudiant correspondait de façon plus formelle à la phrase de départ comparativement à celle provenant du manuel de l'enseignant. Toutefois, les résultats ne peuvent pas être généralisés puisque trop de paramètres ont pu les influencer, par exemple la différence d'années d'expérience des deux sujets. Jääskeläinen croit tout de même que ces résultats montrent clairement que la possibilité d'interférence de la méthode de verbalisation à voix haute sur les processus mentaux et,

par conséquent, sur la traduction finale mérite de faire l'objet de recherches supplémentaires (Jääskeläinen, 1999, p. 83).

Les chercheurs s'entendent également pour dire que la méthode de verbalisation à voix haute peut ralentir la vitesse à laquelle le sujet traduit (Lörscher, 1991, p. 73). C'est l'une des conclusions auxquelles est arrivée Arnt Lykke Jakobsen (2003, p. 69) dans l'une de ses études. Selon cette étude, non seulement la verbalisation à voix haute a retardé la traduction d'environ 25 %, mais elle a aussi eu un effet sur la capacité des sujets à traiter les segments à traduire. Ainsi, la verbalisation à voix haute a forcé les deux groupes de traducteurs à traiter le texte en plus petits segments. Malgré les effets observés par Jakobsen, elle soutient que cette étude n'invalide d'aucune façon cette méthode. Toutefois, elle croit que d'autres études devraient être menées pour répondre aux questions soulevées par la sienne en combinant la verbalisation à voix haute à des données recueillies par un programme informatique (Jakobsen, 2003, p. 93).

Bien que ces critiques soient légitimes, la verbalisation à voix haute comporte des avantages considérables pour les chercheurs. En effet, non seulement cette méthode permet de recueillir une quantité considérable de données à analyser, mais aussi de disposer de données spontanées, brutes, « unedited, undirected [and] stream-of-consciousness type » (Jääskeläinen, 2002, p. 108). La traduction étant un travail long qui engage de nombreux processus mentaux complexes, Silvia Bernardini soutient que seule la méthode de verbalisation à voix haute reflète complètement les processus mentaux d'un sujet accomplissant une tâche aussi longue (Bernardini, 2001, p. 243). Ericsson et

Simon précisent qu'une tâche longue dure plus de dix secondes, ce qui est le cas en traduction (Ericsson et Simon, 1993, p. xvi). Ainsi, à cause des limites de la mémoire, le TAP permet de saisir plus de processus mentaux puisque moins d'information est oubliée par le sujet, et ce, de façon plus fiable puisque l'information n'est pas déformée par celui-ci (Jääskeläinen, 1999, p. 64). Ce n'est pas le cas avec la rétrospection où le sujet aura de la difficulté à se rappeler les événements et où sa remémoration des processus sera incomplète (Ericsson et Simon, 1993, p. xvi). Toutefois, lors de la verbalisation à voix haute, certains processus, tels que les processus devenus automatiques², ne seront pas verbalisés par le sujet. Ces processus seront donc absents des données, sans que le chercheur soit conscient que ceux-ci n'aient jamais existé. Il doit donc garder en tête cette limite lors de l'analyse des données et comprendre que les protocoles sont fiables pour ce qu'ils contiennent, mais qu'ils seront toujours incomplets (Jääskeläinen, 1989, p. 177-178).

Si le chercheur veut obtenir des données qui reflètent réellement le processus de traduction, certains paramètres doivent être respectés tant avant que pendant l'étude. Afin de s'assurer que les données collectées sont de bonne qualité, Ericsson et Simon recommandent fortement de faire faire un exercice de préparation au sujet avant l'expérience principale (Jääskeläinen, 1999, p. 85). Si le chercheur saute cette étape, il existe un risque que la qualité des données collectées ne soit pas de premier ordre. En effet, celle-ci peut être compromise par le manque d'entraînement des sujets quant à la méthode de verbalisation à voix haute. Echeverri paraphrase Hansen et soutient que

² Le concept de « processus devenus automatiques » fait référence à ce que fait le traducteur sans avoir à penser lorsqu'il traduit. Par exemple, plus le traducteur prend de l'expérience, plus la prise de décision concernant le mandat de traduction devient automatisé (Jääskeläinen, 1989, p. 177).

« dans bon nombre d'expériences réalisées, les sujets n'ont pas eu une formation préalable quant aux techniques utilisées pour l'obtention des données » (Echeverri, 2008, p. 31). Le sujet aura donc tendance à expliquer ses actions et à rationaliser son comportement au lieu de penser à voix haute spontanément (Jääskeläinen, 1999, p. 85). Il s'agit souvent d'une critique exprimée par les traductologues : « thinking aloud taps the products of mental processes rather than mental processes themselves » (Jääskeläinen, 1999, p. 72). Une verbalisation spontanée sera donc plus facile pour le sujet si celui-ci s'est familiarisé avec la méthode utilisée par le chercheur lors d'un exercice et, par conséquent, les données recueillies seront de bonne qualité.

L'interaction entre le chercheur et le sujet a également un effet sur la verbalisation. Elle peut aussi avoir une influence sur les processus mentaux du sujet, ce qui peut causer des problèmes quant aux données recueillies. Ainsi, avant de commencer l'expérience, le chercheur se doit de donner au sujet les directives les plus générales possible. Par exemple, en donnant seulement la directive de penser à voix haute plutôt qu'en demandant au sujet de se concentrer sur tel ou tel aspect de sa traduction, le chercheur s'assure d'influencer le moins possible les processus mentaux ayant lieu lors de l'accomplissement de la tâche (Lörscher, 1991, p. 75). Donc, plus les directives du chercheur sont spécifiques, plus le risque d'influencer les processus mentaux du sujet est important. C'est ce que font ressortir Ericsson et Simon qui, « in the review of studies comparing different instructions to verbalize, [...] found substantial evidence that differences in performance were induced by telling the subject *how* to verbalize. In order to verbalize the information called for by the instructions, instead of the information [the

subject] would normally have attended to, he had to change his thought processes » (Ericsson et Simon, 1993, p. 107). Bernardini ajoute que, pendant une expérience où la méthode de verbalisation à voix haute est utilisée, « the interaction between subject and experimenter (or between subjects) should [...] be avoided or at least reduced to a minimum » (2001, p. 243). Dans ces conditions, la verbalisation à voix haute ne changera pas la structure et le cours du processus de traduction (Lörscher, 1991, p. 73). Ericsson et Simon (1993, p. 77) sont du même avis et soutiennent que « la performance, en termes de qualité, des individus qui réalisent les protocoles de verbalisation n'est pas [...] affectée par le fait de verbaliser les processus cognitifs » (Echeverri, 2008, p. 33).

La verbalisation à voix haute offre également l'avantage d'être une méthode où le sujet et l'analyste sont distincts. Effectivement, le sujet ne tient pas ce double rôle comme c'est le cas avec les deux autres méthodes introspectives où le sujet est également l'analyste. Cette distinction entre sujet et analyste permet à ce dernier d'analyser les données recueillies de manière objective, et les hypothèses et les résultats de ses recherches peuvent être réfutés par d'autres chercheurs (Jääskeläinen, 1999, p. 66). Toutefois, ces données « doivent être encodées et interprétées selon les critères d'un cadre théorique, ce qui demande un effort supplémentaire d'objectivité et de validité dans les méthodes d'encodage » (Echeverri, 2008, p. 31). Selon Echeverri, ce n'est pas toujours le cas. En effet, « beaucoup d'études empiriques faites dans le domaine traductologique ne font aucune mention du cadre théorique qui sert à l'analyse des données » (Echeverri, 2008, p. 31). Bernardini est d'accord et déplore l'absence de cadre théorique, ce qui a pour conséquence « a rather loose treatment of methodological

issues (research design, data analysis, research report) and [...] a host of studies setting their own categorisations in a theoretical void » (Bernardini, 2001, p. 251). Selon Echeverri (2008, p. 31), certains chercheurs tentent de pallier ces lacunes, tels que Séguinot (1996), Laukkanen (1996) et Krings (1987), mais la plupart ne tiennent pas compte de ces critiques.

Les limites associées à la verbalisation à voix haute n'invalident pas cette méthode pour autant. Elle permet tout de même de recueillir des données importantes et intéressantes sur le processus de traduction. En outre, les lacunes de cette méthode peuvent être comblées en l'associant à d'autres méthodes de collecte de données, telles que les questionnaires, le mouvement des yeux, l'analyse des pauses (Jääskeläinen, 1999, p. 59). La fiabilité des données peut s'accroître considérablement si le chercheur utilise la méthode de rétrospection après avoir utilisé la verbalisation à voix haute pendant l'expérience. La rétrospection peut alors permettre au chercheur « to confirm the subject's decisions etc. instead of trying to infer them from the unavoidably incomplete verbalizations » (Jääskeläinen, 1989, p. 176). Hansen suggère également de combiner les méthodes introspectives, plus précisément la rétrospection et la verbalisation à voix haute, à des programmes informatiques, tels que Translog, ce qui améliore la recherche sur le processus de traduction (Hansen, 2003, p. 27).

La verbalisation à voix haute est la principale méthode de recherche utilisée par les chercheurs avant leurs recherches sur le processus de traduction (Hansen, 2003, p. 27). Avant d'aborder les études qui se sont intéressées plus précisément à l'utilisation

des ouvrages de référence dans le processus de traduction, il serait pertinent de rappeler brièvement les objets d'études de certains chercheurs utilisant cette méthode. Dans les premières études empiriques, par exemple celles de Krings (1986) et de Lörcher (1991), les sujets étaient des étudiants de langue seconde, autrement dit des non-professionnels (Kusmaul et Tirkkonen-Condit, 1995, p. 179). Plusieurs raisons expliquent ce choix, entre autres la disponibilité des sujets et l'intérêt pour la pédagogie de la part des chercheurs. De plus, Silvia Bernardini propose une hypothèse pour expliquer ce choix de sujets, soit que « verbalisations produced by professionals would be less informative than those produced by non-professionals, due to their more "automatised" processing style » (Bernardini, 2001, p. 244-245), ce qui revient à une des critiques mentionnées plus haut quant à l'exhaustivité des données lorsque trop d'éléments du processus de traduction sont devenus automatiques. Par la suite, les chercheurs ont eu recours à d'autres sujets pour étudier le processus de traduction. Pour ne nommer que quelques-uns de ces chercheurs, Jääskeläinen (1987, 1989a, 1989b), Nagy (1989) et Tirkkonen-Condit (1989) ont utilisé des étudiants en traduction; Königs (1987) et Krings (1988) ont choisi de combiner des étudiants en traduction et des traducteurs professionnels; et Laukkanen (1993) et Séguinot (1989) ont fait appel à des traducteurs professionnels (Jääskeläinen, 1996, p. 60).

D'autres différences caractérisent les études utilisant la verbalisation à voix haute. Dans son article « Hard Work will Bear Beautiful Fruit: A Comparison of Two ThinkAloud Protocol Studies », Riitta Jääskeläinen fait un résumé très complet des principales études en les comparant sur la base des langues étudiées, des types de tâche

donnée et du point central de l'analyse. En ce qui a trait aux langues étudiées, elles dépendent du lieu où la recherche a été effectuée. Ces combinaisons de langues comprennent l'allemand et le français (Krings 1986), l'anglais et le français (Gerloff 1988, Séguinot 1989), l'allemand et l'anglais (Lörscher 1991), l'allemand et l'espagnol (Königs 1987), le finnois et l'anglais (Jääskeläinen 1990, Laukkanen 1993, Pöntinen et Romanov 1989, Tirkkonen-Condit 1989, 1992) et le finnois et l'allemand (Nagy 1989). Quant aux types de tâche donnée lors de l'expérience, ils vont de la traduction orale (Lörscher 1991) à la traduction écrite et de la verbalisation solo à la verbalisation dialogique (House 1988, Kussmaul 1991). Enfin, les chercheurs s'intéressant au processus ont observé la traduction de divers points de vue, orientant ainsi leur analyse sur différents aspects de ce processus, tels que les stratégies de résolution de problèmes (Krings 1986, Lörscher 1991), la planification cognitive (Hölscher et Möhler 1987), les critères de décision (Tirkkonen-Condit 1989) et l'attention consciente (Jääskeläinen 1990).

Dans ses travaux sur le processus de traduction, Jeanne Dancette a aussi utilisé la verbalisation à voix haute. Plus précisément, Dancette s'est intéressée entre autres à la compréhension, au sens ainsi qu'à la créativité en traduction. Par exemple, dans sa publication de 1997 « Mapping Meaning and Comprehension Processes in Translation », Dancette filme un groupe d'étudiants au cycle supérieur en utilisant la méthode de verbalisation à voix haute afin de décrire certaines activités cognitives liées à la compréhension (Dancette, 1997, p. 10). Dans une autre publication, elle examine les protocoles de verbalisation de douze étudiants en traduction (Dancette, 2003, p. 149).

Lors de cette étude, elle s'est intéressée à la cohérence et aux référents cognitifs du traducteur et comment ces référents « concourent (ou nuisent) à l'établissement de la cohérence conceptuelle du texte » (Dancette, 2003, p. 144-145).

Un autre aspect du processus de traduction pouvant être étudié grâce à la méthode de verbalisation à voix haute est l'utilisation des ouvrages de référence pendant la traduction. Pour mieux rendre compte de ces recherches, celles-ci seront analysées selon huit « éléments d'analyse » soit : 1) les objectifs; 2) les participants; 3) la paire de langues, le texte source et le mandat; 4) le contexte expérimental; 5) la méthodologie et la méthode de collecte des données; 6) les hypothèses; 7) les résultats et l'analyse des données; et enfin, 8) les limites. Le but de la présente partie est donc de recenser et d'analyser, sur une base comparative, les principales recherches sur l'utilisation des ouvrages de référence.

1. Objectifs

Tous les chercheurs, excepté Künzli, ont un objectif principal plus large que celui d'observer uniquement l'utilisation des ouvrages de référence. En effet, qu'il s'agisse de Krings (p. 264), de Jääskeläinen (p. 178), de Kussmaul (p. 2) ou de Dimitrova et Jonasson (p. 2), tous cherchent d'abord à documenter le processus de traduction en général. L'utilisation des ouvrages de référence représente donc un élément accessoire dans les objectifs fixés par leurs études. Künzli, quant à lui, vise à « [rendre] compte de l'utilisation réelle des sources [d'information] par les traducteurs » (Künzli, 2001, p. 507). Trois objectifs se dégagent : 1) « la création d'un cadre

d'observation naturel » (poste de travail des sujets, sources d'information habituelles des sujets); 2) « l'analyse du lien entre l'expérience de la traduction, la préférence pour un certain type de source d'information et la qualité de la traduction »; et 3) « l'analyse de l'utilisation de sources d'information non imprimées » (Künzli, 2001, p. 510).

2. Participants

Les sujets participant aux études peuvent être divisés selon trois catégories : les non-professionnels, les semi-professionnels et les professionnels. Cette classification est utilisée par la plupart des chercheurs, mais n'est pas toujours définie de la même manière. Par exemple, dans son étude de 1989, Jääskeläinen considère que les étudiants en cinquième année d'études en traduction sont des professionnels (Jääskeläinen, 1989, p. 178), alors que, pour Künzli, les professionnels sont les traducteurs qui gagnent leur vie avec la traduction et qui ont de quatre à huit ans d'expérience sur le marché du travail (Künzli, 2001, p. 510). Il est intéressant de noter que pour la deuxième étude de Jääskeläinen en 1999, un changement s'opère puisque ce sont les traducteurs qui gagnent leur vie avec la traduction qu'elle considère comme des professionnels (Jääskeläinen, 1999, p. 91), mais aucune explication n'est fournie sur les raisons ayant motivé ce choix. En ce qui a trait aux semi-professionnels, Kussmaul offre une définition pertinente selon laquelle un semi-professionnel est une personne qui « has acquired a methodological basis and a certain amount of translation competence but who faces nevertheless still a number of problems when translating » (Kussmaul, 1995, p. 9). Il poursuit en affirmant qu'il n'existe pas une grande différence entre les professionnels et les semi-professionnels. Selon lui, tout traducteur, jusqu'à un certain point, est un

semi-professionnel puisque même s'il connaît toutes les techniques et les stratégies de traduction, il lui arrive parfois de ne pas les utiliser (Kusssmaul, 1995, p. 9). Pour ce qui est des non-professionnels, Jääskeläinen considère que les étudiants en langue seconde utilisés par Krings pour son étude en 1986 sont autant des non-professionnels que les étudiants en première année en traduction qu'elle utilise dans son étude (Jääskeläinen, 1989, p. 180).

Bien que les sujets puissent être divisés selon cette classification, une évolution se produit quant au choix des sujets. Alors qu'en 1986, Krings utilise des étudiants en langue seconde, ce qui, selon Künzli, est un problème méthodologique (Künzli, 2001, p. 509) dont il sera question plus loin, les chercheurs se sont de plus en plus tournés vers des sujets directement liés à la traduction, que ceux-ci soient des étudiants ou des traducteurs, sauf pour Dimitrova qui inclut à la fois des traducteurs, des étudiants en traduction et des étudiants en russe, donc en langue seconde (Dimitrova-Jonasson, 1999, p. 6). Sur l'ensemble des travaux recensés, le nombre de participants se situe entre quatre et neuf, sauf chez Kusssmaul, qui ne précise pas combien de sujets ont pris part à son étude. En outre, la plupart des chercheurs préfèrent comparer deux groupes (souvent des professionnels et des non-professionnels), tandis que Krings et Kusssmaul se servent d'un seul groupe de personnes³.

³ Krings a fait appel à huit sujets, des étudiants en enseignement du français langue seconde (non professionnels) (p. 264); Jääskeläinen : quatre sujets, deux étudiants en première année d'études (non professionnels), deux étudiants en cinquième année (professionnels) (p. 178); Kusssmaul : nombre de sujets indéterminé, étudiants en traduction (semi-professionnels) (p. 8-9); Jonasson : six sujets, deux traducteurs (professionnels) et quatre étudiants en traduction (non professionnels) (p. 3); Dimitrova : neuf sujets, quatre traducteurs (professionnels), deux étudiants en traduction (non professionnels) et trois étudiants en russe (non professionnels) (p. 6); Jääskeläinen : huit sujets, quatre traducteurs (professionnels) et quatre non traducteurs (non professionnels) (p. 91 et 8); et Künzli : six sujets, trois traducteurs (professionnels) et trois étudiants (non professionnels) (p. 510).

3. Paire de langues, texte source et mandat

La paire de langues utilisée pour la traduction varie d'une étude à l'autre, sauf chez Kussmaul et Künzli qui font tous les deux traduire les sujets de l'anglais vers l'allemand (Künzli, 2001, p. 510). L'étude de Krings est particulière puisque la moitié des étudiants traduisent de l'allemand vers le français et l'autre moitié du français vers l'allemand. Krings fait ce choix afin de pouvoir observer les processus et les stratégies de traduction sous différents angles (Krings, 1986, p. 264). Quant aux autres chercheurs, Jääskeläinen, dans ses deux études, donne des traductions de l'anglais au finnois (Jääskeläinen, 1989 p. 178 et Jääskeläinen, 1999, p. 98); Jonasson du français au suédois; et Dimitrova du russe au suédois (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 2).

En ce qui a trait au texte source, son niveau de difficulté varie d'un chercheur à l'autre, passant par un article assez difficile dans le cas de Krings (Krings, 1986, p. 264) à un article relativement facile dans le cas des deux études de Jääskeläinen (Jääskeläinen, 1989, p. 182 et Jääskeläinen, 1999, p. 95). Toutefois, malgré ces disparités, tous les chercheurs soutiennent que leur texte présente des difficultés.

Le texte source peut être accompagné d'un mandat, soit un court énoncé expliquant au sujet le but de la traduction (Jääskeläinen, 1999, p. 94). Dans le cadre des études de Krings, de Kussmaul et de Jonasson, les sujets n'en reçoivent pas. Dimitrova, Jääskeläinen (encore une fois pour ses deux études) et Künzli fournissent un mandat à leurs sujets. Par exemple, en parlant de la traduction d'un article dans un magazine vendu dans la rue par des sans-abri, Künzli a dit « aux sujets que leur traduction était

nécessaire au lancement d'une initiative similaire en Suisse alémanique. Le client suisse allemand supposé devait pouvoir se faire une idée des expériences de ce genre déjà faites à l'étranger » (Künzli, 2001, p. 511).

4. Contexte expérimental

Le lieu où se déroule l'expérience ainsi que les ouvrages de référence mis à la disposition des sujets sont deux facteurs importants pour déterminer la validité écologique des présentes études. La validité écologique fait référence à « the extent to which an experiment is similar to real-life situations » (Aronson et al., 2007, p. 46). Plus la validité est élevée, plus le contexte de l'expérience ressemble au milieu dans lequel œuvre normalement un traducteur. Tous les auteurs présentent de façon plus ou moins détaillée le contexte dans lequel se tient leur étude, sauf Kussmaul qui ne fournit d'information ni concernant le lieu ni concernant les ouvrages de référence. Alors que Krings, Jääskeläinen et Jonasson font l'expérience dans un local prévu à cet effet, par exemple à la bibliothèque du département pour Jonasson (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 3) ou dans le bureau de la chercheuse pour Jääskeläinen (Jääskeläinen, 1999, p. 99), Dimitrova laisse les sujets choisir où ils veulent faire leur traduction. Ainsi, cinq des neuf sujets ont fait leur traduction à la maison et quatre dans le bureau de Dimitrova (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 5). Quant à Künzli, par souci de créer un « cadre d'observation naturel » (Künzli, 2001, p. 510), il laisse les sujets traduire à leur poste de travail habituel.

Les ouvrages de référence dont disposent les sujets pendant leur traduction varient d'une étude à l'autre. Lorsque l'expérience se déroule à l'endroit déterminé par le chercheur, les ouvrages dont dispose le sujet sont presque toujours une combinaison d'ouvrages du chercheur et d'ouvrages apportés par le sujet. Ainsi, Krings demande aux participants d'apporter leurs propres ouvrages (Krings, 1986, p. 265) et il en fournit également un (Jääskeläinen, 1989, p. 180); Jääskeläinen, pour sa première étude, fournit des ouvrages et permet aux sujets de demander au chercheur tout autre ouvrage de référence souhaité (Jääskeläinen, 1989, p. 183) et, pour sa deuxième étude, elle demande aux participants d'apporter leurs ouvrages de référence habituels, en plus de leur en fournir (Jääskeläinen, 1999, p. 126); et, pour quatre de ses sujets, Dimitrova fournit des ouvrages de référence, permet aux sujets d'apporter leurs ouvrages et les autorise à se rendre à la bibliothèque en consulter d'autres au besoin (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 5). C'est seulement dans l'étude de Jonasson que les sujets ont à leur disposition uniquement les ouvrages fournis par la chercheuse (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 3). Lorsque les sujets font leur traduction à la maison, comme c'est le cas de cinq sujets dans l'étude de Dimitrova et de tous les sujets dans l'étude de Künzli, il y a également des variations en ce qui a trait aux ouvrages de référence. Les sujets de Dimitrova utilisent leurs propres ouvrages sans que la chercheuse ne leur en fournisse d'autres (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 5) alors que pour les sujets de Künzli, en plus d'avoir accès à leurs propres ouvrages, ce dernier met à leur disposition un corpus de textes parallèles (Künzli, 2001, p. 511).

5. Méthodologie et méthode de collecte des données

Les chercheurs des présentes études ont tous utilisé la méthode de verbalisation à voix haute pour recueillir la plus grande partie de leurs données. Tel qu'il est recommandé de procéder lorsque cette méthode est utilisée, tous les chercheurs ont donné des directives générales quant à la façon dont les sujets doivent verbaliser. En plus de la verbalisation, tous les chercheurs ont enregistré leurs sujets, soit par enregistrement audio comme Jääskeläinen dans ses deux études (Jääskeläinen, 1989, p. 178) ou encore Künzli (Künzli, 2001, p. 512), soit par enregistrement vidéo comme Dimitrova (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 5), soit par enregistrement audio et vidéo comme Jonasson (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 3). Krings et Kussmaul ne sont pas très précis quant à leur méthodologie. Alors que Krings affirme qu'il enregistre ses sujets (Krings, 1986, p. 265), Kussmaul n'en fait pas mention. Il est intéressant de constater que seule Dimitrova se sert d'un programme informatique, ScriptLog, en plus de la verbalisation afin de compléter ses données (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 5). Après la traduction, trois des chercheurs recueillent des informations supplémentaires grâce à une entrevue ou à un questionnaire. Ainsi, après avoir effectué une analyse préliminaire des traductions, Dimitrova conduit une entrevue avec chaque sujet (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 5); Jääskeläinen, dans son étude de 1999, soumet un questionnaire aux sujets, accompagné d'une copie de leur traduction et du texte source, leur demandant de commenter certaines parties de leur traduction marquées par la chercheuse (Jääskeläinen, 1999, p. 103); et Künzli soumet tout d'abord un questionnaire à ses sujets et une entrevue s'ensuit avec chacun d'eux (Künzli, 2001, p. 512). Dans son ouvrage, Kussmaul insiste sur le fait qu'il est important de faire un lien entre la qualité

de la traduction et les stratégies et les processus de traduction (Kusmaul, 1995, p. 8), tels que l'utilisation des ouvrages de référence. Seuls quatre chercheurs incluent cette étape dans leur méthodologie et font corriger la traduction des sujets par un ou plusieurs correcteurs : Kusmaul (1995, p. 8), Jonasson (1999, p. 8), Jääskeläinen (1999, p. 110) et Künzli (2001, p. 517).

6. Hypothèses

Chaque chercheur émet des hypothèses concernant les comportements de ses sujets. Cependant, certains chercheurs s'appuient sur des résultats d'études antérieures pour les formuler puisque leurs sujets ressemblent à ceux ayant participé à ces autres études. C'est ainsi que Jääskeläinen, pour formuler les hypothèses de son étude de 1989, s'est appuyée sur les résultats obtenus par Krings pour les sujets traduisant vers leur langue maternelle. En effet, selon elle, les sujets de l'étude de Krings étaient des non-professionnels traduisant vers leur langue maternelle, à l'instar de ses étudiants en première année d'études en traduction, et donc le comportement de ses étudiants devait correspondre à celui des sujets de Krings (Jääskeläinen, 1989, p. 180). Quant à Dimitrova et Jonasson, elles s'appuient sur Kusmaul qui affirme que les étudiants ont tendance à mal utiliser les dictionnaires bilingues. Elles s'attendent donc à ce que ce soit le cas pour leurs sujets étudiants (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 2). Enfin, Jääskeläinen, dans sa deuxième étude, s'appuie sur les résultats de son étude de 1987 (rapportés dans son article de 1989) pour formuler et vérifier certaines de ses hypothèses, puisque ses deux études faisaient appel à des professionnels et à des non-professionnels (Jääskeläinen, 1999, p. 125).

7. Résultats et analyse des données

Les résultats obtenus par les chercheurs concernant l'utilisation des ouvrages de référence sont organisés de façon à comparer les sujets ou les groupes de sujets (non-professionnels, semi-professionnels et professionnels) selon trois catégories d'ouvrages : dictionnaires bilingues, dictionnaires monolingues et autres sources.

Dans son étude, Krings observe que ses sujets, des non-professionnels, utilisent presque exclusivement le dictionnaire bilingue (Künzli, 2001, p. 518). Ce résultat ne semble pas représenter une mauvaise stratégie de la part des sujets puisque, comme le rapporte Künzli, « l'usage du dictionnaire bilingue conduit dans 2 cas sur 3 à une solution correcte du problème à l'origine de la consultation et que ce taux aurait dépassé les deux tiers si les sujets avaient traité les informations contenues dans le dictionnaire bilingue de façon optimale » (Künzli, 2001, p. 508). Les dictionnaires monolingues, quant à eux, « ne [jouent] qu'un rôle marginal et [sont utilisés] uniquement en cas de consultation improductive du dictionnaire bilingue » (Künzli, 2001, p. 508). Ainsi, Krings dégage une stratégie souvent utilisée par les sujets de son étude : chercher un mot inconnu dans un dictionnaire bilingue et en vérifier la pertinence dans un dictionnaire monolingue (Krings, 1986, p. 270). Les autres ouvrages de référence ne sont tout simplement pas consultés, sauf par un sujet qui en utilise un à une occasion (Jääskeläinen, 1989, p. 180).

En se basant sur ces résultats, Jääskeläinen s'attendait à observer une différence importante entre les sujets de première année (des non-professionnels) et ceux de

cinquième année (des professionnels) relativement au type de dictionnaire utilisé (Jääskeläinen, 1989, p. 186). Toutefois, bien que cette différence existe, elle ne s'est pas révélée très importante. Ainsi, les non-professionnels ont consulté plus souvent les dictionnaires bilingues que les professionnels⁴, qui, eux, ont montré une légère préférence pour les dictionnaires monolingues⁵ (Jääskeläinen, 1989, p. 186). Jääskeläinen a observé la même stratégie chez ses sujets non professionnels que chez les sujets de Krings, c'est-à-dire qu'ils utilisaient d'autres ouvrages de référence seulement lorsque les dictionnaires bilingues se sont avérés inutiles pour régler un problème (Jääskeläinen, 1989, p. 189). Quant aux autres ouvrages, bien que les deux non-professionnels les aient aussi utilisés, à raison de 4 % de toutes les consultations pour l'un et de 11 % pour l'autre, les deux professionnels les ont consultés plus souvent, avec un taux de 29 % pour l'un et 17 % pour l'autre (Jääskeläinen, 1989, p. 186). Jääskeläinen y voit une indication que les professionnels ont fait davantage de recherches dans le cadre de leur traduction que les non-professionnels (Jääskeläinen, 1989, p. 186-187).

Kusssmaul ne présente pas beaucoup de données quantitatives pour étayer ses observations. Il avance tout de même que ses sujets s'appuient trop souvent sur les dictionnaires bilingues et que, très souvent, ce comportement « goes together with a belief in the dictionary as the final authority » (Kusssmaul, 1995, p. 22-24). Selon lui, le sens pouvant se dégager du contexte devrait avoir priorité sur le sens donné par le

⁴ Pour les non-professionnels, une moyenne de 50,5 % des ouvrages consultés sont des dictionnaires bilingues, alors que ce taux descend à une moyenne de 26 % pour les professionnels (p. 186).

⁵ Pour les professionnels, une moyenne de 51 % des ouvrages consultés sont des dictionnaires monolingues, alors que ce taux ne descend que légèrement à une moyenne de 42 % pour les non-professionnels (p. 186).

dictionnaire. Il soutient que l'utilisation des dictionnaires monolingues devrait être fortement recommandée puisque, d'après son étude des protocoles de verbalisation, leurs avantages sont supérieurs à ceux des dictionnaires bilingues (Kussmaul, 1995, p. 24).

Quant aux résultats de Jonasson, contrairement à ceux de Krings, Jääskeläinen et Kussmaul, ils ne présentent pas une différence entre les professionnels et les étudiants (des non-professionnels) concernant l'utilisation des dictionnaires bilingues. En effet, seulement deux non-professionnels sur quatre les utilisent plus souvent que les autres ouvrages. Toutefois, les professionnels se comportent comme ceux des études précédentes puisqu'ils consultent plus souvent les dictionnaires monolingues que bilingues (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 7). Pour sa part, Dimitrova ne présente qu'une étude de cas, sans fournir de données quantitatives pour analyser l'utilisation des ouvrages de référence par ses sujets.

Au cours de sa deuxième étude en 1999, Jääskeläinen s'attendait à ce qu'il existe une différence dans l'utilisation des dictionnaires bilingues chez les non-professionnels et les traducteurs (des professionnels). Elle s'appuyait sur les résultats de son étude antérieure pour justifier cette hypothèse. Ainsi, elle pensait que les professionnels préféreraient les dictionnaires monolingues et les autres sources, alors que les non-professionnels auraient une préférence pour les dictionnaires bilingues (Jääskeläinen, 1999, p. 132). Toutefois, bien qu'elle ait confirmé son hypothèse concernant les non-professionnels, ceux-ci ayant utilisé presque exclusivement des dictionnaires bilingues,

le comportement des professionnels n'a pas confirmé l'autre partie de son hypothèse. En effet, seule la moitié des professionnels a montré une préférence pour les dictionnaires monolingues et les autres sources, l'autre moitié utilisant clairement davantage les dictionnaires bilingues⁶ (Jääskeläinen, 1999, p. 130).

Les résultats de Künzli vont à l'encontre des résultats obtenus par les autres chercheurs. En effet, sauf pour un étudiant, donc un non-professionnel, les dictionnaires bilingues sont les ouvrages de référence les plus utilisés par les sujets, non-professionnels et professionnels confondus. Ainsi, non seulement Künzli n'observe pas de différence entre les professionnels et les non-professionnels à cet égard, mais il présente également un résultat surprenant selon lequel un non-professionnel a consulté plus souvent les dictionnaires monolingues que les dictionnaires bilingues (Künzli, 2001, p. 513). Il précise toutefois que « les fluctuations entre les sujets sont assez importantes⁷ » (Künzli, 2001, p. 513). Quant aux résultats concernant l'utilisation des dictionnaires monolingues, encore une fois contraires aux autres études, Künzli note que les non-professionnels consultent en moyenne plus souvent les dictionnaires monolingues que les professionnels⁸. Cependant, les professionnels « semblent compenser ce chiffre bas par l'utilisation d'autres sources d'information monolingues, comme des textes parallèles ou des grammaires » (Künzli, 2001, p. 514). C'est la consultation des autres ouvrages de référence qui distingue les deux groupes. Ainsi

⁶ Pour trois non-professionnels, 100 % des ouvrages consultés sont des dictionnaires bilingues, alors que pour le quatrième, ce taux est de 70 %. Pour deux des professionnels, 87,5 % et 82 % des ouvrages consultés sont des dictionnaires bilingues, alors que ce taux descend à 35 % et 14 % pour les deux autres professionnels (p. 130).

⁷ La variation du taux entre les sujets est de 55 % pour le dictionnaire bilingue, allant de 38 % des consultations pour un des étudiants à 93 % pour une autre étudiante (p. 513).

⁸ Pour les non-professionnels, en moyenne 37 % des ouvrages consultés sont des dictionnaires monolingues, alors que cette moyenne tombe à 19 % pour les professionnels (p. 514).

seulement un non-professionnel sur trois s'intéresse aux autres ouvrages, avec une seule consultation, alors que cette proportion monte à deux sur trois pour les professionnels (Künzli, 2001, p. 513). Contrairement aux autres chercheurs, Künzli s'est également intéressé aux sources non imprimées, telles que les dictionnaires électroniques, le vérificateur d'orthographe et les autres fonctions de Word ainsi que les experts humains. À l'aide des données recueillies à ce sujet, Künzli affirme que « seuls les traducteurs professionnels font mention de dictionnaires électroniques comme sources d'information possibles, qu'ils sont également les seuls à exploiter de manière systématique les outils d'aide contenus dans les traitements de texte [...], et à souligner l'importance d'un réseau d'experts humains à qui faire appel si la consultation des sources d'information imprimées s'avère improductive » (Künzli, 2001, p. 515-516).

Un autre aspect de l'utilisation des ouvrages de référence est celui de la première source consultée par les sujets. Bien que Krings ne présente pas de statistiques pour appuyer son observation, il dénote tout de même que les sujets de son étude, des non-professionnels, se tournent avant tout vers les dictionnaires bilingues comme première source (Krings, 1986, p. 270). Les résultats de Jääskeläinen concernant les étudiants de première année, donc les non-professionnels, vont dans le même sens que ceux de Krings : la première source qu'ils consultent est le dictionnaire bilingue dans la majorité des cas. Pour ce qui est des étudiants en cinquième année, donc des professionnels, ils utilisent tout d'abord les dictionnaires monolingues (Jääskeläinen, 1989, p. 188). Ni l'étude de Kussmaul ni celle de Dimitrova et Jonasson ne présentent de données sur ce sujet. Dans la deuxième étude de Jääskeläinen, elle émet l'hypothèse selon laquelle ses

résultats ressembleront à ceux de sa première étude en matière de première source consultée. Cette hypothèse a été confirmée pour son groupe composé de non-professionnels, ceux-ci utilisant le dictionnaire bilingue comme première source dans presque 100 % des cas. Cependant, elle n'a pas pu être corroborée par les résultats obtenus pour les professionnels. En effet, à la lumière de ses résultats, aucune constante n'a pu être établie quant à la première source consultée par les professionnels. La moitié a consulté le dictionnaire bilingue comme première source, alors que l'autre moitié a préféré le dictionnaire monolingue (Jääskeläinen, 1999, p. 133-134). Jääskeläinen croit que « on this basis we could hypothesise that there are (at least) two types of professionals in terms of preferences in reference books » (Jääskeläinen, 1999, p. 134). Pour sa part, Künzli obtient encore une fois des résultats différents des autres chercheurs. En effet, il observe que, pour les étudiants, donc les non-professionnels, « les dictionnaires monolingues représentent plus souvent la première source consultée que pour les traducteurs professionnels » (Künzli, 2001, p. 515).

Dans les études de Jonasson, Jääskeläinen (1999) et Künzli, le lien entre l'utilisation des ouvrages de référence et la qualité de la traduction des sujets est observé de plus près. Bien que Kussmaul préconise aussi cette approche, il le fait de manière plus générale en observant le lien entre les stratégies de traduction et la qualité, et pas uniquement par rapport aux ouvrages de référence. Quant à Krings et Jääskeläinen, ils ne traitent pas de ce lien; et Dimitrova, puisqu'elle n'expose qu'une étude de cas, ne donne pas de vision globale et n'analyse pas de près le lien entre l'utilisation des ouvrages de référence et la qualité.

Jonasson observe que les deux étudiants ayant utilisé plus souvent les dictionnaires bilingues que les dictionnaires monolingues sont ceux qui ont effectué avec le moins de succès la traduction. Elle avance tout de même l'hypothèse que ce sont aussi les plus jeunes et ceux avec le moins d'expérience, ce qui pourrait expliquer en partie la piètre qualité de leur traduction. Selon Jonasson, cette observation semble confirmer ce que Kussmaul dit à propos des étudiants : ceux-ci font une mauvaise utilisation des dictionnaires bilingues (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 8). Jonasson note que « a too heavy dependence upon the information given in bilingual dictionaries will necessarily limit the choices available to a translating subject when searching for a target language word or expression. This may lead to both overt [...] and covert errors in the target text » (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 22).

Les résultats de Jääskeläinen en 1999 semblent s'accorder avec ceux de Jonasson. En effet, elle observe que chez les sujets qui ont fait une bonne traduction, l'utilisation des dictionnaires monolingues est préférée à celle des dictionnaires bilingues (Jääskeläinen, 1999, p. 133). De plus, les sujets se trouvant dans le meilleur groupe préfèrent le dictionnaire monolingue comme première source alors que tous les sujets se trouvant dans les groupes ayant produit une traduction de moindre qualité, sauf un, préfèrent utiliser le dictionnaire bilingue comme première source. À l'instar de Jonasson, Jääskeläinen affirme que cette tendance peut indiquer « that reliance on bilingual dictionaries may play a role in the relative success or failure in a translation task » (Jääskeläinen, 1999, p. 134). Elle note également que les sujets se situant dans les groupes « bon » et « médiocre » ont consulté plus souvent les dictionnaires que les

sujets se trouvant dans le groupe « faible ». Cette observation semble corroborer son hypothèse selon laquelle une traduction réussie suppose une haute sensibilité aux problèmes potentiels, ce qui se reflète dans le nombre élevé de consultations de dictionnaires (Jääskeläinen, 1999, p. 133).

Quant à Künzli, ce sont les deux professionnels qui ont livré le meilleur texte. Ce résultat pointe selon lui vers une corrélation positive entre l'expérience de traduction et la qualité de la traduction (Künzli, 2001, p. 517). Cette corrélation avait déjà été mentionnée par Jonasson qui observait que les sujets ayant le moins bien réussi étaient aussi ceux avec le moins d'expérience en traduction (Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 8). Les résultats de Künzli concernant le type de dictionnaire utilisé et la qualité de la traduction ne vont pas dans le même sens que ceux des autres chercheurs. En effet, il observe que les deux meilleures traductions ont été effectuées par deux sujets qui ont fait « largement appel à des dictionnaires bilingues au détriment d'autres sources d'information comme les dictionnaires monolingues » (Künzli, 2001, p. 517). Cependant, il ajoute un bémol à ces conclusions, soutenant « qu'en l'état actuel [des] connaissances des mécanismes intervenant dans le processus de traduction, il faut se garder de conclure trop vite à des constantes dans le comportement traduisant. En effet, [la] compréhension de l'interaction entre les différentes variables influant sur le processus de traduction, ou étant liée à la qualité de la traduction, est encore limitée » (Künzli, 2001, p. 518).

8. Limites

Toute recherche comporte des limites plus ou moins importantes. Les auteurs des études présentées ci-dessus concèdent que leurs recherches comportent des lacunes et ils s'entendent pour dire que leurs résultats ne peuvent mener à des conclusions définitives. En effet, ils sont conscients que seules des hypothèses peuvent être avancées à partir de ces résultats. Ces hypothèses devront à leur tour être confirmées par d'autres recherches de plus grande envergure. (Krings, 1986, p. 268; Jääskeläinen, 1989, p. 178; Kussmaul, 1995, p. 3; Dimitrova et Jonasson, 1999, p. 10; Jääskeläinen, 1999, p. 10; Künzli, 2001, p. 510). Cette difficulté à présenter des résultats concluants repose en partie sur le fait que les études ne comportent pas un grand nombre de sujets, ce qui ne permet pas au chercheur de recueillir assez de données pour tirer des conclusions solides (Jääskeläinen, 1989, p. 197; Jääskeläinen, 1999, p. 10; Künzli, 2001, p. 510).

En outre, des lacunes liées à la méthodologie sont présentes dans ces études. Par exemple, Jääskeläinen admet qu'une séance préliminaire de verbalisation à voix haute et qu'une entrevue de suivi avec les sujets auraient facilité l'analyse des données (Jääskeläinen, 1989, p. 178). De plus, elle souligne que les étudiants de première année ont sûrement consulté des dictionnaires qu'ils n'auraient pas utilisés si ces ouvrages ne leur avaient pas été fournis par la chercheuse (Jääskeläinen, 1989, p. 183). En effet, il est possible que les résultats aient été légèrement différents si elle avait demandé aux sujets d'apporter les ouvrages qu'ils utilisent habituellement (Jääskeläinen, 1989, p. 184). Dans sa deuxième étude, Jääskeläinen corrige certaines lacunes présentes dans sa première recherche, sans toutefois parvenir à les éliminer toutes. En effet, elle soutient

que son choix de ne pas rappeler aux sujets de verbaliser à voix haute pendant la séance ainsi que celui d'aller chercher elle-même les ouvrages demandés par les sujets lui ont fait perdre des données qui auraient pu être intéressantes à cause des nombreux silences présents dans les enregistrements (Jääskeläinen, 1999, p. 101). Quant à Künzli, il remarque une faille dans le calcul des moyennes. Ainsi, les « comportements extrêmes d'un côté ou de l'autre de l'échelle se répercutent massivement sur la moyenne d'un petit échantillon » (Künzli, 2001, p. 517). Il présente également une liste des problèmes méthodologiques qu'il observe dans les autres études, par exemple le choix des sujets, souvent étrangers « aux préoccupations des traductologues (des étudiants en langues étrangères et non en traduction) » (Künzli, 2001, p. 509), comme dans l'étude de Krings, ou encore « la validité écologique limitée par (a) le choix du texte, souvent peu représentatif du travail prototypique du traducteur [...] (b) le lieu d'observation qui est souvent la place de travail du chercheur et non celui du sujet; (c) l'impossibilité pour les sujets d'avoir accès à leurs sources d'information habituelles; (d) la création d'un cadre d'observation envahissant du fait du recours à la [verbalisation à voix haute] d'une part, et à l'enregistrement du sujet sur vidéo d'autre part » (Künzli, 2001, p. 509).

Les chercheurs mentionnés plus haut, Krings (1986), Jääskeläinen (1989, 1999), Kussmaul (1995), Dimitrova (1999), Jonasson (1999) et Künzli (2001), ne sont pas les seuls à s'être intéressés à l'utilisation des ouvrages de référence. En effet, d'autres chercheurs, tels que Kristen Mackintosh (1998), Maria del Mar Sanchez Ramos (2005), B. T. Sue Atkins et Krista Varantola (1998), Krista Varantola (1998) ainsi que Margaret Rogers et Khurshid Ahmad (2001) ont également fait des recherches sur ce sujet.

Cependant, leur visée n'était pas la même. Alors que les études de Krings et des autres se penchaient sur l'utilisation des ouvrages de référence en tant qu'aspect du processus de traduction, les autres chercheurs s'y intéressent davantage d'un point de vue lexicographique et pédagogique. Ainsi, en comprenant comment les traducteurs (étudiants ou professionnels) utilisent les ouvrages, ces chercheurs sont en mesure de donner des pistes pour développer de meilleurs dictionnaires, mieux adaptés aux besoins des traducteurs, et pour mettre au point des cours sur l'utilisation de ces ouvrages. Tel que l'écrivent B. T. Sue Atkins et Krista Varantola dans le résumé de leur article, « studies such as this [...] produce essential information both for lexicographers and for language teachers » (Atkins et Varantola, 1998, p. 83).

Bien que la visée de ces deux groupes de chercheurs soit différente, leur objet d'étude est le même : l'utilisation des ouvrages de référence en traduction. Cependant, les deux groupes restent isolés, ce qui se reflète dans leur bibliographie. Aucun chercheur du premier groupe ne fait référence à un chercheur du second groupe, et vice-versa. Pourtant, il serait intéressant de recouper leurs résultats pour étayer ou remettre en doute l'une ou l'autre de leurs conclusions, ou encore d'analyser les différentes méthodologies pour faire ressortir les bons et les moins bons points de chacune. Par exemple, les chercheurs du deuxième groupe ont fait appel à un nombre beaucoup plus élevé de sujets que les chercheurs du premier groupe, ce qui leur a permis de recueillir une quantité de données de loin supérieure. Nous avons noté dans cet état de la question que le petit nombre de sujets pour les chercheurs du premier groupe constituait souvent une limite à leur étude. En allant chercher des informations recueillies sur un plus grand

groupe, peut-être auraient-ils pu tirer des conclusions plus solides, par rapport à l'utilisation du type d'ouvrage consulté (dictionnaire bilingue, monolingue ou autre) par exemple, ou encore en ce qui concerne les résultats sur l'utilisation des ouvrages électroniques, sujet laissé de côté par les chercheurs du premier groupe, mais bien exploité par le second.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie adoptée dans notre étude sera présentée suivant une séquence chronologique, soit avant, pendant et après l'expérience.

1. Avant l'expérience

1.1. Sélection des sujets

L'objectif principal de la présente étude est de comparer l'utilisation des ouvrages de référence chez les traducteurs et chez les juristes et d'observer s'il existe un lien entre cette utilisation et la qualité de la traduction finale. L'objectif secondaire, relié étroitement à l'objectif principal, consiste à voir lequel des deux groupes est le mieux outillé pour traduire un texte juridique : les juristes, grâce à leurs connaissances du domaine, ou les traducteurs, grâce à leurs compétences langagières et informationnelles⁹. Pour effectuer une telle comparaison, nous avons décidé de mettre en place deux groupes de sujets distincts : un groupe formé d'étudiants en traduction et un formé d'étudiants en droit. Tel que nous l'avons mentionné dans l'état de la question, le nombre total de sujets utilisés dans les études similaires à la nôtre ne dépasse pas neuf. Ce nombre nous a donc servi de référence et c'est ainsi que nous avons décidé, au départ, de faire appel à dix sujets. Ce nombre pair permettait également d'avoir un nombre égal de sujets dans chaque groupe. D'autres raisons nous ont également incitée à

⁹ Cette compétence, pour les traducteurs, fait référence à l'aptitude que développent les étudiants en traduction au cours de leur formation pour savoir reconnaître une source d'information fiable, être en mesure d'en critiquer le contenu et pouvoir l'utiliser de façon efficace pour bien traduire.

recourir à un nombre restreint de participants : le temps pour réaliser les séances était limité – en effet, nous disposions d'un mois seulement pour rencontrer tous nos sujets, soit le début du trimestre d'automne, moment où la charge de travail est encore raisonnable et où tous les étudiants sont disponibles –; le lieu où allaient se tenir les séances n'était pas disponible à tout moment; et le budget alloué à la rémunération des sujets était restreint. Or, pour des raisons hors de notre pouvoir, les données recueillies au moment de la séance de l'un des participants en droit ont par la suite toutes été perdues ou n'ont jamais été enregistrées (tant les données audio qu'informatiques). Aussi, le nombre initial de dix sujets a dû être réduit à neuf.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous avons décidé d'utiliser des étudiants dans les deux groupes. Ce choix en était un principalement d'ordre pratique puisqu'il était plus facile de recruter des étudiants que des travailleurs, et ce, pour les deux groupes. Ainsi, nous cherchions cinq étudiants en traduction et cinq étudiants en droit.

Dès le début de l'étude, nous avons établi certains critères de sélection. En ce qui concerne les étudiants en traduction, ceux-ci devaient avoir terminé le cours de « Langues juridique et administrative » et celui de « Traduction juridique et administrative ». Quant aux étudiants en droit, nous avons établi qu'ils devaient avoir suivi les deux cours de droit pénal du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal (le sujet du texte à traduire portait sur cette branche du droit), avoir comme langue maternelle le français et se considérer comme parfaitement bilingues. Pour les étudiants

en traduction, la question du bilinguisme ne se posait pas puisqu'un test d'anglais et de français est passé par chacun d'eux avant d'être admis au programme du baccalauréat en traduction de l'Université de Montréal.

Le contact avec les étudiants en traduction s'est fait par l'entremise d'une professeure de traduction de l'Université de Montréal. Par courriel, elle a envoyé à ses étudiants du cours de traduction juridique et administrative du baccalauréat un court énoncé décrivant la présente étude et les sujets recherchés. Pour les étudiants en droit, c'est l'Association des étudiants en Droit de l'Université de Montréal (AED) qui a envoyé à tous les étudiants en droit un courriel contenant un court texte ressemblant à celui transmis aux étudiants en traduction, à quelques différences près. En effet, puisque le courriel était envoyé à la totalité des étudiants en droit, l'énoncé devait être plus précis pour bien cibler une certaine catégorie d'étudiants. L'annexe 1 présente l'énoncé envoyé aux étudiants en traduction et celui envoyé aux étudiants en droit.

Une fois ce premier contact établi, nous avons reçu les réponses de neuf candidats en traduction et de onze en droit. Dès le départ, certains étudiants ont été rejetés parce qu'ils ne répondaient pas aux critères préétablis. Par exemple, une étudiante en droit n'avait pas comme langue maternelle le français. Cependant, même après cette présélection, nous avons un surplus de candidatures. Ainsi, puisque « the subjects' personal histories and characteristics influence their translational behavior » (Jääskeläinen, 1999, p. 92) et que nous pouvions nous le permettre, il nous semblait indispensable d'élaborer un questionnaire pour faire une sélection éclairée et uniforme

des participants. Le questionnaire élaboré par Jääskeläinen nous a servi de référence pour concevoir le nôtre (Jääskeläinen, 1999, p. 92). À la différence de Jääskeläinen, nous avons décidé de mettre au point deux questionnaires différents, un pour les étudiants en traduction et un pour ceux en droit, afin de les faire sur mesure pour chacun des groupes. Au moyen de ces questionnaires, nous avons recueilli des informations sur l'âge, le parcours scolaire et les expériences de travail des candidats. L'annexe 2 contient les questionnaires envoyés aux étudiants en traduction et en droit.

Ce n'est qu'à la lumière des réponses à ces questionnaires de la part des candidats que nous avons pu établir d'autres critères de sélection. Cependant, il fallait que nos nouveaux critères nous permettent d'inclure un total de cinq étudiants en traduction et de cinq en droit. Nous avons utilisé deux critères de sélection venant de Jääskeläinen, soit l'âge et le niveau de scolarité. Ces deux critères visaient à s'assurer que les sujets choisis aient presque le même niveau de connaissances (« *world knowledge* ») (Jääskeläinen, 1999, p. 91). Ainsi, tous nos participants avaient de vingt à vingt-huit ans et étaient en troisième année de baccalauréat ou venaient tout juste de terminer leurs études. En ce qui concerne les expériences de travail, les étudiants en droit devaient avoir peu ou pas d'expérience professionnelle en traduction. De cette manière, nous nous assurons qu'ils allaient se baser en grande partie sur les connaissances juridiques acquises pendant leur baccalauréat pour effectuer leur traduction. Étant donné que plusieurs étudiants en droit comptaient déjà une certaine expérience de travail dans leur domaine, nous avons dû ignorer ce critère, faute de quoi nous aurions eu beaucoup de mal à recruter des candidats. Les sujets avaient donc soit

déjà de l'expérience de travail en droit, soit peu d'expérience de travail, soit aucune. Quant aux sujets en traduction, nous ne voulions pas qu'ils aient d'expérience de travail en droit pour qu'ils s'appuient principalement sur leur formation de traducteur et sur leur connaissance des ouvrages de référence en traduction pour traduire le texte. Ainsi, nous avons rejeté une des candidates qui possédait un baccalauréat en relations internationales et droit international puisque ses connaissances en droit l'auraient avantagée par rapport aux autres étudiants en traduction, ce qui serait allé à l'encontre de notre objectif secondaire. L'expérience de travail en traduction des étudiants n'a pas été prise en compte pour la sélection puisque, encore une fois, elle variait trop d'un candidat à l'autre. Par conséquent, les sujets sélectionnés avaient soit de l'expérience de travail en traduction, soit peu d'expérience de travail, soit aucune. Voici un tableau qui illustre les caractéristiques des sujets sélectionnés pour participer à l'étude (tous les noms sont fictifs) :

Tableau 1 - Caractéristiques des sujets

Étudiants en droit	Âge	Niveau d'études	Expérience de travail en traduction	Expérience de travail en droit
Alice	23	3 ^e année du baccalauréat	Un peu	Oui
Antoine	23	Baccalauréat terminé	Un peu	Non
Camille	20	Baccalauréat terminé	Un peu	Non
Tamara	20	3 ^e année du baccalauréat	Non	Un peu
Étudiants en traduction	Âge	Niveau d'études	Expérience de travail en traduction	Expérience de travail en droit
Émilie	24	3 ^e année du baccalauréat	Non	Non
Josiane	23	3 ^e année du baccalauréat	Oui	Non
Léo	24	3 ^e année du baccalauréat	Oui	Non
Mylène	26	3 ^e année du baccalauréat	Un peu	Non
Simon	28	3 ^e année du baccalauréat	Oui	Non

1.2. Sélection du texte source

La sélection du texte source découle de l'objectif secondaire mentionné plus haut, à savoir lequel des deux groupes est le mieux outillé pour traduire un texte juridique : les étudiants en droit, grâce à leurs connaissances du domaine ou les étudiants en traduction¹⁰, grâce à leurs compétences langagières et informationnelles. Nous avons donc choisi de faire traduire un texte dans le domaine du droit pénal puisque les juristes suivaient obligatoirement deux cours de droit pénal dans leur baccalauréat et que les traducteurs ne faisaient qu'effleurer ce domaine dans leurs cours de traduction juridique. Dans son article sur l'utilisation des ouvrages de référence, Künzli soutient que pour atteindre une validité écologique¹¹ élevée, le choix du texte doit être « représentatif du travail prototypique du traducteur » (Künzli, 2001, p. 509). Par conséquent, nous sommes consciente du fait que le droit pénal, contrairement au droit des sociétés, par exemple, qui occupe une place centrale au sein des services linguistiques des cabinets d'avocats, n'est pas la branche du droit la plus traduite dans la profession. Cependant, le droit pénal fait tout de même partie des domaines traduits au Canada. En effet, l'ensemble des arrêts de la Cour suprême du Canada font systématiquement l'objet d'une traduction (Sparner, 2002, p. 267) et un certain nombre de ses jugements sont rendus en matière pénale. Un texte de droit pénal est donc représentatif du travail de nombreux traducteurs au pays.

¹⁰ Afin d'alléger le texte, nous utiliserons les termes « juriste » et « traducteur » pour désigner respectivement les étudiants en droit et les étudiants en traduction.

¹¹ La validité écologique fait référence à « the extent to which an experiment is similar to real-life situations » (Aronson et al., 2007, p. 46).

Pour choisir le texte source, Jääskeläinen soutient qu'il est important de trouver un texte assez court¹² pour éviter que les sujets soient démotivés par l'ampleur de la tâche ou encore qu'ils rendent une traduction incomplète à cause de la longueur du texte (Jääskeläinen, 1999, p. 95; 98). Künzli ajoute que ce texte ne doit pas être trop difficile pour les sujets (Künzli, 2001, p. 509). Nous avons retenu ces critères lors de l'élaboration d'une liste de critères pour la sélection de notre texte source. Nous cherchions donc un texte relativement court, qui pourrait se traduire en moins de deux heures et qui ne serait pas trop difficile. Le texte devait tout de même présenter des difficultés de différents types (stylistique, terminologique, etc.) afin de stimuler la réflexion chez les deux groupes d'étudiants. De plus, nous cherchions un texte qui n'avait jamais été traduit auparavant. Ainsi, nous avions la certitude qu'aucune version française ne pourrait être trouvée sur Internet par les sujets. Il était également important d'avoir un texte complet, qui ne nécessite donc aucun contexte ni aucune explication pour les sujets. Ainsi, les sujets peuvent se concentrer uniquement sur leur texte à traduire. Selon Jääskeläinen, cela permet également de recueillir un processus de traduction complet (Jääskeläinen, 1999, p. 95). Deux autres critères que nous considérons comme importants étaient l'année et le pays où le texte avait été publié. En effet, nous voulions un texte récent (après les années 2000) afin que la terminologie utilisée soit récente et un texte écrit au Canada afin qu'il reflète la réalité juridique canadienne en matière de droit pénal, notamment la distinction qui existe entre les concepts de droit pénal et de droit criminel ici.

¹² Jääskeläinen a utilisé un texte d'un peu plus de 140 mots.

Une fois la branche du droit pénal choisie et les différents critères de sélection du texte source établis, nous devions choisir le type de texte juridique. Dans son article paru en 2002, Michel Sparer dénombre quatre types de textes juridiques traduits au Canada : la législation, les jugements, les contrats et les textes de doctrine. Il n'accorde toutefois pas la même place à tous ces types de textes. En effet, il est conscient que, par exemple, les textes de doctrine sont moins souvent traduits que les autres types de textes (Sparer, 2002, p. 267). Malgré cette précision, nous avons tout de même choisi de faire traduire aux sujets de la doctrine. Ce type de texte remplissait nos critères de sélection. Nous pouvions ainsi trouver un texte sur le droit pénal, court, pas trop difficile, sans traduction française, complet, récent et écrit au Canada. Nous avons arrêté notre choix sur la monographie de Kent Roach intitulée *Criminal Law*, parue en 2004 et faisant partie de la collection « Essentials of Canadian Law ». Nous avons décidé de faire traduire le début du chapitre six puisqu'il nous semblait idéal pour notre expérience. En effet, nous pouvions sans problème faire traduire seulement les deux premiers paragraphes du chapitre sans avoir besoin de donner de contexte aux sujets, ce qui donnait un texte court (212 mots), d'un niveau de difficulté correct. L'annexe 3 présente la référence bibliographique du texte et le texte source.

Une fois le texte choisi, nous l'avons fait traduire par deux traducteurs afin de nous assurer qu'il était réaliste de demander aux sujets de le traduire en deux heures. Ces deux essais ont été concluants, les deux traducteurs ayant traduit le texte en un peu plus d'une heure. Prenant en considération le fait que la verbalisation à voix haute

ralentit le processus de traduction, nous avons conclu que les sujets auraient amplement le temps de terminer leur traduction, sans se sentir pressés par le temps.

1.3. Ouvrages de référence

Pour des raisons d'ordre pratique, que nous expliquerons plus bas, nous n'avons pas pu laisser les sujets effectuer leur traduction dans leur environnement de travail habituel (comme l'a fait Künzli et parfois Dimitrova), où ils auraient travaillé sur leur ordinateur personnel et auraient eu accès à leurs ouvrages de référence habituels. Dans notre étude, les sujets avaient donc accès à un ordinateur portable, où se trouvaient des ressources électroniques, et à des ressources papier. Le choix de faire travailler les sujets sur le même ordinateur portable nous semblait être le meilleur à plusieurs points de vue. En effet, nous n'avons pas à installer de nouveaux logiciels sur l'ordinateur personnel de chaque sujet, ni à effectuer des transferts de fichiers lors desquels nous risquions d'oublier certains fichiers. Enfin, utiliser un ordinateur portable unique nous permettait de contrôler l'environnement de travail des sujets et de nous assurer qu'il était le même pour tous. Les ressources électroniques mises à la disposition des sujets étaient les suivantes :

- Deux navigateurs Web (Firefox et Internet Explorer)
- Le service PROXY de l'Université de Montréal
- Le logiciel de traitement de texte Word 2003
- Le dictionnaire électronique Le Petit Robert 2001
- Le logiciel d'aide à la rédaction Antidote RX

Nous avons offert le choix de deux navigateurs Web afin que le sujet choisisse celui qu'il utilise normalement. De plus, nos participants, en tant qu'étudiants de l'Université de Montréal ont normalement accès, grâce au service PROXY, à des sites Web et à des bases de données réservés. Nous nous sommes donc assurée que ce service était disponible sur l'ordinateur portable de l'expérience aussi. Le logiciel de traitement de texte Word nous semblait être celui le plus couramment utilisé.

Bien qu'il soit difficile de donner le nombre exact d'ouvrages de référence mis à la disposition des sujets dans les autres études exposées dans l'état de la question, nous estimons que ce nombre ne dépasse pas quinze. Dans notre étude, nous avons voulu offrir plus de ressources, soit vingt-et-une en tout, afin d'éviter certains problèmes. Premièrement, en mettant à la disposition du participant autant d'ouvrages, nous avons plus de chance qu'il retrouve des ouvrages qu'il utilise dans son environnement de travail habituel, nous arrivions ainsi à recréer un environnement le plus proche possible de celui auquel il est habitué. Deuxièmement, nous sommes arrivée à un grand nombre d'ouvrages de référence parce que nous avons tenté de mettre plusieurs titres pour un même type d'ouvrage, par exemple deux dictionnaires monolingues français, soit *Le Petit Robert* et le *Multidictionnaire*. Ainsi, nous pouvions espérer que les sujets ne soient pas aiguillés vers une ressource en particulier ou encore qu'ils ne se sentent pas obligés d'utiliser tous les ouvrages offerts. Toutefois, comme l'a fait remarquer Jääskeläinen, offrir un si grand nombre d'ouvrages comporte le risque de faire paraître certains sujets, en particulier les juristes dans notre cas, plus expérimentés qu'ils ne sont en réalité. En effet, certains sujets risquent de consulter des ouvrages qu'ils ne

connaissent pas ou qu'ils n'auraient pas normalement utilisés simplement parce que ces ouvrages sont mis à leur disposition (Jääskeläinen, 1989, p. 183; 196).

Pour la sélection des ouvrages de référence en traduction juridique, nous nous sommes basée sur la *Liste d'outils linguistiques pour la traduction juridique au Canada* élaborée par le Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton. Nous avons pris soin de sélectionner des ouvrages aidant à la traduction juridique en général, mais aussi à la traduction de textes en droit pénal, par exemple en offrant le *Lexique législatif de droit pénal* du Centre de traduction et de documentation juridiques de l'Ontario. Les ouvrages sélectionnés devaient également être disponibles à la bibliothèque de droit de l'Université de Montréal et la majorité devait figurer dans la bibliographie des cours de langues juridique et administrative et de traduction juridique et administrative suivis par les traducteurs participant à l'étude. En ajoutant ces critères à la sélection de nos ouvrages, nous avons plus de chance que ceux-ci soient connus et même utilisés par les sujets, et par conséquent nous gagnions en réalisme. Afin d'offrir également des ressources générales, nous avons ajouté à la liste des ouvrages de référence non spécialisés pouvant être utiles autant lors de la traduction, de la rédaction que de la révision. La plupart de ces ouvrages apparaissent également sur la *Liste d'outils linguistiques pour la traduction juridique au Canada* et sont conseillés dans les plans de cours de traduction générale du baccalauréat en traduction de l'Université de Montréal. La liste de tous les ouvrages de référence mis à la disposition des sujets se trouve à l'annexe 4. Nous avons distingué les ouvrages spécialisés de ceux non spécialisés et nous avons précisé quels ouvrages provenaient de la *Liste d'outils*

linguistiques pour la traduction juridique au Canada, lesquels figuraient dans les bibliographies des cours de langues et de traduction juridique et administrative et lesquels apparaissaient dans les bibliographies des cours de traduction générale.

Nous sommes consciente du fait que ces ressources sont imposées aux sujets et ne sont pas nécessairement celles utilisées normalement par eux et que cela pose un problème quant à la validité écologique de l'expérience. Afin de pallier ce problème méthodologique, nous avons envoyé à tous les sujets, quelques jours avant l'expérience, la liste des ressources (électroniques et papiers) dont ils allaient disposer pendant l'expérience, leur proposant du même coup d'apporter d'autres ouvrages de référence s'ils le jugeaient nécessaire. Cette étape leur permettait de prendre connaissance à l'avance des ouvrages offerts et de réfléchir à ce qui pourrait leur manquer dans leurs ressources personnelles. De plus, nous avons également proposé à chaque sujet d'ajouter ses marque-pages personnels dans les fureteurs afin de créer un environnement Web ressemblant à celui dans lequel il travaille habituellement.

Dans notre étude, un ouvrage de référence renvoie à tout ouvrage papier (que ce soit ceux énumérés ci-dessus ou ceux apportés par le participant) et à toute ressource sur support électronique, par exemple la version électronique du Petit Robert ou un site Web. Nous expliquerons plus précisément dans la section qui traite de la diversité générale comment nous avons compilé les données relatives aux ouvrages de référence.

1.4. Sélection de la méthode de collecte de données

Afin de maximiser la collecte de données qui nous intéresse, soit l'utilisation des ouvrages de référence, pendant et après l'expérience, nous avons utilisé trois méthodes : la verbalisation à voix haute, l'enregistrement de l'écran d'ordinateur en temps réel et le questionnaire. Il est important de préciser que nous n'avons pas utilisé toutes les données que nous avons collectées grâce à ces méthodes. En effet, nous avons seulement gardé les renseignements qui portaient directement sur notre sujet : l'utilisation des ouvrages de référence. À l'annexe 5, nous présentons deux transcriptions des verbalisations à voix haute, soit celle d'une juriste, Alice, et celle d'un traducteur, Simon, et ce, pour la même phrase, soit la première du texte à traduire.

À partir de ce que nous avons décrit dans l'état de la question, la verbalisation à voix haute apparaissait comme la meilleure méthode de collecte de données pour les besoins de notre expérience. En effet, nous l'avons choisie parce qu'elle nous permettait de recueillir une quantité importante de données, et ce, en temps réel. De plus, étant donné que notre étude porte sur l'utilisation des ouvrages de référence, cette méthode nous permettait de recueillir des informations sur cet aspect du processus de traduction sans avoir à donner de directives précises aux sujets, ce qui est d'ailleurs déconseillé. Cependant, bien que la directive générale donnée était de dire à voix haute tout ce qui se passe dans la tête, nous avons dû préciser aux sujets qu'étant donné que nous n'avions qu'un enregistrement vocal, ils devaient en quelque sorte être nos yeux et nommer l'ouvrage consulté et l'objet de la consultation. À aucun moment le participant n'a su

que notre étude portait sur l'utilisation des ouvrages, ce qui était très important pour ne pas diriger les sujets vers un certain comportement lié à leur utilisation des ressources.

Toutefois, tel que nous l'avons mentionné dans l'état de la question, il nous semblait pertinent de joindre une deuxième méthode de collecte de données à la verbalisation à voix haute afin de combler les lacunes de cette méthode. Dans notre cas, en utilisant seulement la méthode de verbalisation à voix haute, nous avons peur de passer à côté de certaines sources consultées par les sujets, plus particulièrement les sites Web visités. C'est grâce à la lecture de l'article de Sabine Lauffer que nous avons trouvé la solution à cet éventuel problème. En effet, Lauffer utilise un logiciel qui enregistre en temps réel l'écran d'ordinateur afin de compléter ses données sur les dictionnaires électroniques, les bases de données, les sites Web et les autres outils consultés sur l'ordinateur par ses sujets (Lauffer, 2002, p. 63). Après avoir mis au banc d'essai plus d'une dizaine de logiciels de ce genre, nous avons finalement choisi celui qui nous semblait être le meilleur, soit le logiciel offert par WebEx. En effet, tous les autres logiciels testés présentaient des problèmes lors de l'enregistrement qui gênaient l'utilisation normale de l'ordinateur. Par exemple, le curseur de la souris se mettait à clignoter, ce qui rendait difficile de le suivre à l'écran ou encore l'ordinateur devenait très lent et donc ralentissait l'exécution de la tâche. Seul le logiciel WebEx était exempt de ces problèmes. À l'aide de ce logiciel, nous pouvions donc faire l'enregistrement vocal en même temps que l'enregistrement de l'écran d'ordinateur. Les sujets savaient qu'il y avait un enregistrement audio, mais ils ignoraient que leur écran était enregistré. Nous avons omis volontairement cette information afin qu'ils ne se sentent pas trop

envahis et observés lors de l'expérience. L'enregistrement « invisible » de l'écran d'ordinateur nous a donc permis de créer un cadre de travail relativement naturel tout en recueillant un maximum d'informations laissées de côté par le simple enregistrement audio des sujets.

À la suite de la traduction, chaque participant devait répondre à un questionnaire nous permettant de collecter des informations sur divers sujets. La première question concernait sa connaissance antérieure à l'expérience des ouvrages de référence mis à sa disposition. Pour chaque ouvrage, il devait inscrire un chiffre d'un à trois. Le chiffre 1 dans le cas où il n'avait jamais entendu parler de l'ouvrage; 2, dans le cas où il en avait déjà entendu parler, mais qu'il ne l'avait jamais utilisé; et 3, dans le cas où il l'avait déjà utilisé. Ces données nous permettaient d'évaluer le degré de connaissance et d'utilisation des ouvrages par les sujets afin de mesurer si la formation exerce une influence sur la connaissance des ouvrages et par conséquent sur leur utilisation. Les autres questions portaient sur le degré d'interférence de la verbalisation à voix haute sur la traduction du sujet, sur le degré de satisfaction de sa traduction et sur le degré d'aide de l'exercice préparatoire sur sa verbalisation à voix haute. Nous pouvions ainsi voir à quel point la verbalisation à voix haute avait gêné le sujet, tel qu'on le soutient dans les études sur cette méthode; de mesurer si la perception qu'avait le sujet de la qualité de sa traduction équivalait à la qualité réelle de sa traduction; et, finalement, de voir si l'exercice aidait ou non les sujets pour la suite de l'expérience comme l'affirment les chercheurs dans le domaine. L'annexe 6 présente le questionnaire que nous avons distribué à chaque sujet après la traduction.

Au moyen de ces trois méthodes de collecte de données, nous espérons pouvoir amasser toutes les données concernant l'utilisation des ouvrages de référence par les sujets et ainsi méthodiquement comparer les deux groupes de sujets sur cet aspect du processus de traduction.

2. Pendant l'expérience

2.1. Local

L'expérience a eu lieu dans un local de la Bibliothèque de droit de l'Université de Montréal. Nous avons choisi cette pièce parce qu'elle nous permettait d'utiliser les ouvrages de référence de la bibliothèque et ainsi d'amasser tous les ouvrages sélectionnés plus tôt dans notre liste. La pièce était réservée, pour s'assurer d'y avoir accès sans problème à chaque séance avec un sujet. Elle nous permettait également de rencontrer un participant à la fois. Afin de créer un environnement de travail identique d'une fois à l'autre, nous aménagions toujours la pièce de la manière présentée sur la photo à la page suivante.

Figure 1 - Poste de travail des sujets



Les ouvrages de référence étaient toujours placés à la droite du sujet, dans un ordre aléatoire pour ne pas influencer ses choix. La seule autre personne présente dans le local était la chercheuse, qui ne se trouvait pas dans le champ de vision du sujet puisqu'elle était assise à un bureau à l'arrière de celui-ci. De cette manière, le sujet avait moins l'impression d'être observé et la chercheuse pouvait intervenir discrètement si nécessaire.

2.2. Déroulement de l'expérience

Le déroulement de l'expérience était sensiblement le même pour tous les sujets afin de s'assurer qu'ils recevaient tous la même quantité d'information. Nous décrivons donc le déroulement typique d'une séance avec un sujet.

Lorsque le sujet arrivait dans la pièce, nous lui présentions son poste de travail. Nous lui expliquions où étaient les ressources électroniques (tous en raccourci sur le bureau de l'écran d'ordinateur) et nous lui propositions de jeter un coup d'œil aux ouvrages de référence mis à sa disposition. Ensuite, nous lui expliquions brièvement le déroulement de l'expérience. Le sujet avait ainsi dix minutes pour faire un exercice. Par la suite, une courte période était prise pour répondre aux questions du sujet et, finalement, il disposait de deux heures pour traduire le texte principal. La seule instruction que nous lui donnions était de penser à voix haute, c'est-à-dire de dire tout ce qui lui passait par la tête pendant qu'il traduisait, que ses commentaires aient un rapport ou non avec sa traduction. D'ailleurs, nous lui précisions que tout ce qu'il disait pendant l'exercice et la traduction était enregistré.

2.2.3. L'exercice

Dans l'état de la question, nous expliquons qu'il est important que le sujet s'exerce à traduire et à verbaliser à voix haute sur un très court texte afin qu'il s'habitue à cette méthode de collecte de données. Cet exercice permet aux chercheurs de recueillir des données de meilleure qualité. Nous avons donc fait traduire au sujet ce court texte en pensant à voix haute :

« Ensuring that Canadians know how Parliament works is the key to making it work. As a democracy, Canada thrives when its citizens are involved and informed. » (Parlement du Canada, <<http://www2.parl.gc.ca/Sites/LOP/AboutParliament/InsideParliament/index-e.asp>>).

Pendant cet exercice, nous nous sommes permis d'intervenir plus souvent puisque ce n'était qu'un exercice afin de rappeler au sujet de dire ses pensées à voix haute.

2.2.4. La traduction principale

Une fois l'exercice terminé, nous donnions une feuille au sujet où était écrit le mandat de traduction, la source du texte et le texte à traduire. Afin de simuler une situation réelle de travail en traduction, nous avons décidé de donner un court mandat aux sujets pour leur expliquer le but de leur traduction. Nous voulions que les étudiants prennent l'expérience au sérieux et qu'ils remettent la meilleure traduction possible. Le mandat était le suivant : « La monographie *Criminal Law* sera publiée sous peu en français. Un éditeur vous contacte et vous donne le mandat de traduire une partie du livre afin d'évaluer votre candidature ». Tous les sujets étaient au courant que ce mandat était fictif, tout en comprenant l'importance de le respecter. Les deux heures allouées à la traduction commençaient lorsque le sujet entamait sa lecture. Si nous n'entendions rien pendant plus de quinze à trente secondes, nous nous permettions de rappeler discrètement au sujet de penser à voix haute. Cependant, comme le fait remarquer Jääskeläinen dans son étude de 1999 en reprenant les propos de Krings, plus l'intervention du chercheur est importante, moins la validité des données est considérée comme élevée. C'est pour cette raison que Jääskeläinen avait décidé de ne pas rappeler aux sujets de verbaliser leurs pensées. Elle admet toutefois que ses données étaient parfois incomplètes à cause des silences de ses sujets. Pour notre étude, nous avons

préférez faire ces rappels pour ne pas perdre de données, tout en étant consciente des conséquences possibles.

2.2.5. Le questionnaire

Tout de suite après sa traduction, le sujet devait répondre au questionnaire décrit plus haut. Ce n'est qu'après que le participant avait rempli ce questionnaire que nous lui expliquions plus en détail notre étude et ce sur quoi elle portait. Aucun sujet n'avait compris que nous étudions l'utilisation des ouvrages de référence ce qui nous a confirmé que nous ne les avons pas influencés dans ce sens.

3. Après l'expérience

3.1. Évaluation des traductions

Comme nous l'avons expliqué dans l'état de la question, il est important de faire le lien entre le processus de traduction et la qualité de la traduction finale. Nous avons décidé d'inclure l'étape de l'évaluation dans notre étude afin de déterminer s'il existe une différence entre les juristes et les traducteurs quant à leur utilisation des ouvrages de référence et si cette utilisation a un impact sur la qualité de leur traduction. Comme certains des chercheurs dans les autres études, nous avons fait évaluer les traductions à deux personnes. Dans notre cas, l'évaluation des traductions a été effectuée par une professeure en traduction juridique et une étudiante à la maîtrise en traduction, toutes deux de l'Université de Montréal. Nous sommes consciente que les deux évaluateuses font partie du milieu de la traduction et qu'il n'y a pas d'évaluateur pour représenter le milieu du droit. Il ne fait aucun doute qu'il aurait été pertinent de faire évaluer les

traductions par un juriste, qui aurait peut-être évalué les traductions d'un angle différent. Cependant, faute de temps et de ressources, nous avons décidé de faire appel aux deux évaluatrices mentionnées ci-dessus, dont une (la professeure) enseigne la traduction juridique depuis de nombreuses années. Afin que leur évaluation soit la plus objective possible, chaque copie était anonyme.

Nous avons utilisé une méthode d'évaluation assez simple selon laquelle une erreur est soit une erreur de langue, soit une erreur de traduction. Cette classification était certes très générale, mais elle nous suffisait pour les besoins de notre étude. Dans les erreurs de langue, nous avons inclus toutes les fautes reliées à la correction linguistique, par exemple la grammaire, l'orthographe, la syntaxe, etc. Quant aux erreurs de traduction, elles comprennent les non-sens, les faux sens, les contresens, les anglicismes, les omissions, les ajouts, etc. Chaque erreur, qu'elle soit de langue ou de traduction, comptait pour un point. Une fois les traductions évaluées de façon autonome et selon les deux types de fautes expliqués ci-dessus, les deux évaluatrices se sont rencontrées pour uniformiser leurs évaluations et arriver à une évaluation finale. Il est important de noter qu'il n'y avait pas un grand écart entre les deux évaluatrices, que ce soit pour le nombre de fautes ou leur nature.

Cette méthode d'évaluation nous permet également d'observer s'il existe une différence entre les types et le nombre de fautes des juristes et des traducteurs. Par exemple, on pourrait supposer que les étudiants ayant une formation en traduction commettront moins d'erreurs de langue compte tenu de la nature de leur formation et,

inversement, que les juristes feront moins d'erreurs de traduction. Une hypothèse qu'il reste encore à confirmer ou à infirmer.

3.2. Organisation des données

Contrairement aux autres chercheurs des études portant sur l'utilisation des ouvrages de référence qui transcrivent les enregistrements en protocoles, nous n'avons pas fait de transcription. Pour les besoins de notre étude, cette étape nous semblait superflue et longue. En effet, puisque l'objet de notre étude est principalement l'utilisation quantitative des ouvrages de référence, nous n'avions pas besoin d'une transcription totale des enregistrements. Nous avons donc choisi une autre manière d'organiser nos données qui répondait mieux à nos besoins. Ainsi, nous avons organisé nos données selon quatre catégories : l'élément du texte source, l'item, la recherche et la consultation.

3.2.1. L'élément du texte source

Dans notre étude, nous considérons un élément du texte source comme étant un mot, un groupe de mots ou un concept du texte de départ pour lequel le sujet effectue une recherche. C'est ce que Künzli appelle « l'élément recherché », soit « l'élément du texte source ayant suscité une consultation » (Künzli, 2001, p. 514). Il est parfois possible qu'une recherche ne soit liée à aucun élément du texte source, par exemple lorsque le sujet cherche une règle de grammaire. Dans ces cas, nous notons pour cette recherche que l'élément est inexistant.

3.2.2. L'item

Nous considérons l'item comme étant un mot, un groupe de mots ou un concept du texte de départ ou du texte d'arrivée qui fait l'objet d'une consultation de la part du sujet. Nous spécifions que l'item ne provient pas seulement du texte de départ puisque le sujet pourrait avoir déjà fait une traduction par lui-même pour par la suite décider de consulter un ouvrage sur cette traduction.

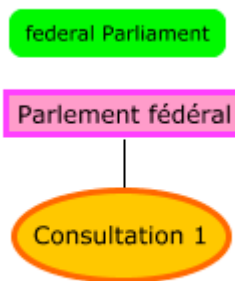
3.2.3. La recherche

Pour définir cette catégorie, nous nous sommes appuyée sur l'explication donnée par B. T. Sue Atkins et Krista Varantola qui précisent qu'une recherche (« *search* ») englobe « all the look-ups by one individual with the object of finding a translation for one particular expression in the text [...] » (Atkins et Varantola, 19XX, p. 92). Ainsi, nous considérons qu'une recherche commence lorsque le sujet consulte un ou des ouvrages de référence dans le but de trouver l'équivalent d'un élément issu du texte source. La recherche se termine lorsqu'il change d'élément, peu importe s'il a continué à traduire pendant sa recherche ou non. Cette définition nous permet de laisser de côté des événements qui ne sont pas pertinents pour notre recherche, par exemple si le sujet continue de traduire pendant sa recherche, sans l'avoir terminée et y revient quelques instants plus tard. Cependant, cela rend parfois les liens entre les différentes consultations plus difficiles à cerner.

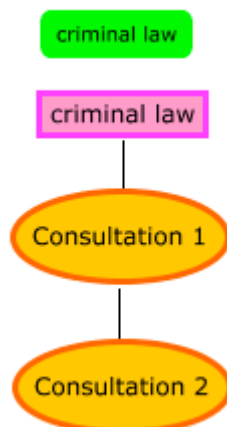
3.2.4. La consultation

Nous considérons comme une consultation chaque vérification dans un ouvrage faite par le sujet pour un item et se terminant lorsqu'il n'y a plus de vérification pour cet item ou que le sujet change d'ouvrage. Dans leur étude, Atkins et Varantola parlent de « *look-up* ». Par exemple, afin de trouver un équivalent, le sujet entreprend une recherche durant laquelle il consulte neuf ouvrages de référence. En tout, nous aurons donc pour cette seule recherche, neuf consultations. Il peut y avoir plusieurs consultations pour un élément du texte source et pour un item. Si le sujet fait plusieurs allers-retours entre sa traduction et un seul ouvrage de référence, et ce, pour le même item, nous comptons cette consultation comme une seule. Cependant, s'il effectue plusieurs allers-retours entre deux ouvrages différents, même si c'est toujours pour le même item, nous compterons ces allers-retours comme plusieurs consultations.

Toutes ces données ont été organisées à l'aide du logiciel de modélisation de la connaissance CmapTools développé par l'Institute for Human and Machine Cognition (IHMC), qui sert à créer des cartes conceptuelles. Nous avons utilisé ce logiciel parce qu'il nous permettait de bien visualiser nos données selon les quatre catégories définies plus haut. L'élément du texte source est toujours en premier, l'item se trouve dans le rectangle et l'ouvrage de référence consulté (qui équivaut à une consultation) dans l'ovale. Voici quelques modèles de recherche :

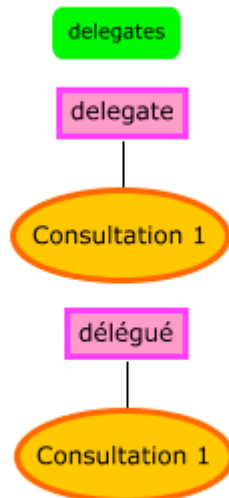
Figure 2 - Modèle de recherche 1

Dans cet exemple, le sujet fait une recherche sur l'élément du texte source « federal Parliament ». Dans cette recherche, seul un item, « Parlement fédéral », fait l'objet d'une consultation dans un seul ouvrage de référence. Le sujet termine donc sa recherche à la suite de cette unique consultation.

Figure 3 - Modèle de recherche 2

Dans ce deuxième exemple, le sujet effectue une recherche sur l'élément du texte source « criminal law ». Il cherche donc le même item, soit « criminal law », dans deux ouvrages différents. Ce n'est qu'après ces deux consultations qu'il termine sa recherche.

Figure 4 - Modèle de recherche 3



Dans ce troisième exemple, le sujet effectue une recherche pour trouver un équivalent à l'élément du texte source « delegates ». Le premier item, « delegate », est recherché dans un premier ouvrage et le deuxième item, « délégué », fait l'objet d'une recherche dans un deuxième ouvrage. Nous pouvons émettre l'hypothèse que le sujet a trouvé l'équivalent « délégué » lors de sa première consultation, mais qu'il a voulu vérifier que c'était bien le bon équivalent à l'aide d'une deuxième consultation.

Nous ne présenterons pas toutes les variantes de ces modèles puisque chaque recherche est quasiment unique. Ces exemples permettent tout de même de bien illustrer notre manière de compiler nos données.

3.3. Interprétation des données

Après avoir compilé les données, nous pourrions les étudier de manière à obtenir des informations concernant l'utilisation des ouvrages de référence chez les traducteurs

et chez les juristes. Nous serons alors en mesure de comparer les deux groupes pour en extraire des conclusions préliminaires. Nous avons déterminé sept indicateurs nous permettant d'observer différents aspects de l'utilisation des ouvrages de référence. Par la suite, nous lierons tous ces indicateurs à la qualité des traductions et nous émettrons des hypothèses quant à un possible lien entre l'utilisation des ouvrages de référence et la qualité de la traduction finale.

3.3.1. Diversité générale et connaissance des ouvrages papier

La diversité générale sera calculée en fonction du nombre total d'ouvrages consultés. Ce nombre ne doit pas être confondu avec le nombre total de consultations. Pour cet indicateur, si un sujet consulte trois fois *Le Petit Robert*, nous le comptons comme un ouvrage. Cependant, en ce qui concerne Internet, un site Web visité compte pour un ouvrage, même si le sujet consulte d'autres pages de ce même site. Nous considérons que ces autres pages font partie du site Web principal, donc qu'elles ne comptent pas comme d'autres ouvrages. De plus, nous ne comptons pas les moteurs de recherche comme *Google*, *Bing* ou même *CanLII* comme des ouvrages de référence, à moins que le sujet les utilise réellement à cette fin, par exemple pour voir les occurrences d'un mot ou d'une expression sur *Google*. Cet indicateur nous permettra d'observer si les étudiants d'un groupe utilisent plus, autant ou moins d'ouvrages que les étudiants de l'autre groupe pendant leur traduction. En ce qui a trait à la connaissance des ouvrages papier, nous avons utilisé les données recueillies grâce au questionnaire distribué à la suite de la traduction concernant la connaissance antérieure des ouvrages mis à la disposition des étudiants.

3.3.2. Répartition par type

Comme dans les autres études sur l'utilisation des ouvrages de référence, nous classifions les ouvrages en trois catégories, soit les dictionnaires bilingues, les dictionnaires monolingues et les autres ouvrages. Dans la catégorie des dictionnaires bilingues, nous incluons tout ouvrage permettant de trouver un équivalent en français ou en anglais. Par exemple, nous incluons des ressources comme Termium ou encore le *Lexique législatif de droit pénal* bien que l'un soit une banque de données et l'autre un lexique. Dans la catégorie des dictionnaires monolingues, nous incluons toute ressource n'offrant des informations sur les termes qu'en français ou qu'en anglais. Par exemple, un dictionnaire en ligne anglais ou encore le *Multidictionnaire*. Dans la dernière catégorie, nommée « autres ouvrages », nous mettons tout le reste, par exemple des lois, des jugements, des moteurs de recherche lorsque cela est applicable. Pour ces catégories, nous ne tiendrons pas compte du support (papier ou électronique) de l'ouvrage. Nous calculerons le nombre de consultations pour chaque catégorie. Cet indicateur nous permettra de voir quelle catégorie d'ouvrages est plus populaire selon le groupe d'étudiants.

3.3.3. Répartition par support et utilisation des correcteurs

Pour calculer le premier indicateur, nous répartirons les ouvrages de référence en deux catégories, soit les ouvrages sur support papier et ceux sur support électronique. Nous calculerons le nombre de consultations pour chaque support. Un tel indicateur n'a pas encore été observé dans les études portant sur l'utilisation des ouvrages de référence. Bien que Künzli demande à ses sujets s'ils utilisent des dictionnaires électroniques,

aucune donnée n'est présentée quant à l'utilisation des ouvrages sur support électronique. Puisque nous offrons de tels ouvrages en plus d'un accès à Internet pendant la traduction, nous avons voulu voir s'il existe une différence entre les deux groupes quant à la préférence pour un support ou un autre. En ce qui a trait à l'utilisation des correcteurs, deux logiciels étaient disponibles : le correcteur intégré à Word et le logiciel Antidote. Nous avons observé quel sujet s'était servi de quel correcteur pour observer s'il existe, encore une fois, des différences entre les deux groupes.

3.3.4. Intensité des recherches

Cet indicateur comprend deux parties. La première présente la moyenne du nombre total de recherches, celle du nombre total d'éléments du texte source, celle du nombre total d'items faisant l'objet d'une consultation et celle du nombre total de consultations, et ce, pour les deux groupes. La deuxième présente la proportion entre le nombre de consultations et le nombre d'éléments du texte source. La première partie nous permettra de voir si un groupe cherche en général plus que l'autre. Par exemple, si la moyenne d'items recherchés est plus élevée pour un groupe que pour l'autre, une telle différence pourrait être une indication que les étudiants de ce groupe ont plus de difficulté à comprendre le texte juridique et qu'il leur faut ainsi passer plus de temps à chercher des items que les étudiants de l'autre groupe. Quant à la deuxième partie, Jääskeläinen en parle dans son étude de 1999 comme étant le « *depth of research* », c'est-à-dire que « plus un sujet consulte de sources d'information pour résoudre un problème, plus il travaille à un niveau sémantique profond » (Künzli, 2001, p. 509). Bien que cet indicateur soit critiqué par Künzli, qui soutient qu'un « chiffre élevé peut

simplement être le résultat de plusieurs consultations infructueuses », il fait tout de même le calcul en l'appelant le « coefficient de consultation ». Comme le fait remarquer Künzli, ce calcul peut prêter à confusion, mais nous croyons qu'il serait tout de même intéressant de le faire et de voir s'il existe des différences entre nos deux groupes.

3.3.5. Premier ouvrage consulté

Cet indicateur est introduit par Jääskeläinen en 1989 avec le terme « *first look-up* » et repris par la suite par les autres chercheurs se penchant sur l'utilisation des ouvrages de référence. Pour notre étude, nous nous intéressons au premier ouvrage consulté par item et non par équivalent. Nous ferons ce calcul sous deux angles, soit selon le type d'ouvrage consulté (dictionnaire monolingue, dictionnaire bilingue et autres sources) et selon le support de l'ouvrage (support électronique et papier). Encore une fois, les différences entre les deux groupes seront mises en lumière.

3.4. Qualité

Après avoir évalué les copies de la manière décrite ci-dessus, nous avons calculé la moyenne du nombre total des fautes pour les deux groupes. Afin de pousser l'analyse plus loin, nous avons également calculé, pour chaque type de faute (faute de traduction et faute de langue), la moyenne pour les deux groupes. Une fois ces moyennes calculées, nous avons émis différentes hypothèses quant aux liens pouvant exister entre l'utilisation des ouvrages de référence telle que nous l'avons analysée précédemment et la qualité de la traduction des sujets.

3.5. Autres données

À l'aide des autres données que nous avons recueillies, soit le temps utilisé par les sujets pour réaliser leur traduction, le degré d'interférence de la verbalisation tel que perçu par chaque sujet ainsi que le degré de satisfaction de chaque sujet vis-à-vis de sa traduction, nous avons observé les différences entre les deux groupes et tenté de lier ces différentes données aux résultats obtenus concernant la qualité des traductions de chacun des deux groupes.

Nous espérons que cette méthodologie soit suffisamment rigoureuse pour émettre des hypothèses intéressantes et crédibles. Nous sommes consciente des limites de notre méthodologie, par exemple l'environnement de travail qui n'est pas l'environnement naturel du sujet; les ressources mises à la disposition du sujet qui lui sont imposées; le ralentissement du processus de traduction causé par la verbalisation à voix haute; le nombre restreint d'étudiants participant à l'étude. Toutefois, nous avons tenté de pallier ces problèmes méthodologiques de notre mieux afin de mettre en place une étude sérieuse et approfondie, et nous tiendrons compte des lacunes inhérentes à notre approche au moment de l'analyse de nos résultats et des conclusions qui en seront tirées.

CHAPITRE IV

EXPOSÉ ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous présenterons et analyserons nos résultats pour chacun des indicateurs expliqués dans notre méthodologie, soit ceux portant sur l'utilisation des ouvrages de référence, sur la qualité de la traduction et sur d'autres données pertinentes à notre analyse. Tout au long de cet exposé, nous comparerons nos résultats à ceux des autres chercheurs et nous tenterons également d'établir des liens entre l'utilisation des ouvrages de référence et la qualité de la traduction.

1. Diversité générale et connaissance des ouvrages papier

Nous avons comptabilisé pour chaque sujet le nombre d'ouvrages différents consultés pendant sa traduction. Ainsi, dans l'ensemble, les juristes ont utilisé entre cinq et vingt-et-un ouvrages, et les traducteurs entre sept et vingt. Il n'y a donc presque pas de différence dans l'étendue des données chez les deux groupes. Par la suite, nous avons calculé la moyenne de chacun des groupes afin de mieux les comparer.

Tableau 2 - Moyenne de la diversité générale

	Traducteurs	Juristes
Moyenne	14,2	14

La diversité générale est pratiquement la même pour les deux groupes, les traducteurs et les juristes ayant utilisé en moyenne le même nombre d'ouvrages de référence.

Dans les autres études, seul Künzli a effectué ce calcul et remarque que les professionnels consultent une plus grande variété d'ouvrages que les non-professionnels avec environ deux fois plus d'ouvrages différents (Künzli, 2001, p. 513).

Par ailleurs, grâce à la verbalisation, nous avons remarqué que les sujets, tant en droit qu'en traduction, utilisaient des ouvrages sans les connaître préalablement. Par exemple, Tamara, Antoine et Mylène ont utilisé l'ouvrage *Les bons mots du civil et du pénal* sans l'avoir déjà consulté auparavant. Puisqu'ils ne connaissaient pas l'ouvrage et qu'ils se rendaient vite compte que celui-ci n'était pas organisé comme un dictionnaire bilingue typique, ils devaient systématiquement se reporter à la table des matières. Nous pouvons penser qu'ils prenaient la décision de consulter cet ouvrage parce que c'était visiblement un ouvrage traitant du droit pénal, le sujet du texte. Émilie et Simon ont également fait des recherches dans cet ouvrage, mais puisqu'ils l'avaient déjà utilisé, ils ont été efficaces dans leur recherche. En effet, Émilie s'est vite rendu compte qu'elle n'allait pas trouver ce qu'elle cherchait dans cet ouvrage et n'a pas perdu de temps pour en consulter un autre, et Simon a tout de suite consulté le lexique à la fin de l'ouvrage.

Grâce au questionnaire post-traduction portant entre autres sur la connaissance antérieure des ouvrages mis à la disposition des étudiants selon les trois catégories énoncées dans le tableau ci-dessous, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle, pour les ouvrages sur la liste disponible dans l'annexe 4, les traducteurs savaient mieux où aller chercher leurs informations que les juristes.

Tableau 3 - Connaissance moyenne en pourcentage des ouvrages de référence

	Traducteurs	Juristes
Déjà utilisés	54,43 %	20,65 %
Déjà entendu parler, mais jamais utilisés	23,72 %	22,83 %
Jamais entendu parler	21,86 %	56,52 %

En effet, les traducteurs avaient déjà utilisé en moyenne 54,43 % des ouvrages alors que les juristes n'en avaient déjà utilisé en moyenne que 20,65 %. Les traducteurs semblaient donc faire une sélection plus éclairée des ouvrages utilisés, alors que les juristes, qui connaissaient peu les ouvrages, semblaient sélectionner leurs ouvrages selon un mode « essai et erreur ». Tel que nous le verrons plus loin, les traducteurs ont remis une traduction de meilleure qualité que les juristes. Nous croyons qu'il est pertinent de nous demander si la formation des traducteurs, qui les familiarise avec les ouvrages de référence, leur a servi pour mieux utiliser les ouvrages et ainsi produire une traduction de meilleure qualité.

Il est aussi intéressant de remarquer que le tableau ci-dessus nous permet de voir que les chiffres s'opposent d'un groupe à l'autre. Alors que les traducteurs ont déjà utilisé plus de la moitié des ouvrages avec 54,43 %, les juristes n'ont jamais entendu parler de plus de la moitié de ces ouvrages avec 56,52 %. Les résultats des traducteurs ne nous surprennent pas outre mesure, et nous pourrions même ajouter qu'ils sont encourageants puisqu'ils démontrent que les traducteurs connaissent bien leurs outils de travail, ce qui est indispensable en traduction. La formation qu'ils ont reçue au cours de leur baccalauréat a donc été adéquate en regard de cet aspect. Des résultats inversés entre les deux groupes auraient été pour le moins inquiétants. Pour ce qui est de la

colonne du milieu qui traite des ouvrages dont les sujets ont déjà entendu parler, mais qu'ils n'ont jamais utilisés, la moyenne reste autour de 20 % pour les deux groupes.

2. Répartition par type

Pour obtenir ce tableau, nous avons réparti les consultations selon leur type, puis calculé le pourcentage par type pour chacun des sujets. Nous avons ensuite fait la moyenne par type pour tous les étudiants d'un même groupe.

Tableau 4 – Moyenne en pourcentage de la répartition par type

	Traducteurs	Juristes
Dictionnaires monolingues	15,85 %	16,46 %
Dictionnaires bilingues	56,60 %	45,06 %
Autres	27,54 %	38,48 %

Nous pouvons observer que pour les deux groupes, ce sont les dictionnaires bilingues qui ont été le plus consultés pendant la traduction, bien que les traducteurs les aient utilisés plus souvent que les juristes. En effet, 56,60 % des consultations des traducteurs se faisaient dans des dictionnaires bilingues, alors que ce pourcentage descend à 45,06 % chez les juristes, ce qui donne un écart d'environ 10 % entre les deux groupes. C'est dans la catégorie « autre » que les juristes dépassent les traducteurs avec environ 10 % de plus de consultations dans d'autres ressources. Il est intéressant d'observer que les juristes et les traducteurs ont consulté presque le même pourcentage de dictionnaires monolingues, soit 16,46 % et 15,85 % respectivement. De façon individuelle, aucun sujet n'a consulté plus souvent les dictionnaires monolingues que les autres types de ressources.

Lorsque nous comparons nos résultats à ceux présentés dans les autres études, nous nous apercevons que les comportements de nos sujets quant à la répartition des consultations par type ressemblent davantage aux résultats de Künzli qu'à ceux des autres chercheurs. En effet, à l'instar de Künzli, nos deux groupes, les juristes et les traducteurs, utilisent plus souvent les dictionnaires bilingues que tous les autres types. Nos résultats montrent même que nos traducteurs consultent plus souvent les dictionnaires bilingues, comme c'est le cas des professionnels de Künzli. Dans les autres études, c'était souvent les non-professionnels qui utilisaient davantage les dictionnaires bilingues.

Bien que la différence soit minime, il est également surprenant de constater que les juristes consultent davantage les dictionnaires monolingues que les traducteurs. Nous nous serions attendue à ce que le contraire se produise puisque les traducteurs, tout au long de leur formation, se font constamment rappeler qu'il est préférable d'utiliser les dictionnaires monolingues et de consulter le dictionnaire bilingue le moins possible.

En ce qui a trait à la catégorie regroupant les autres types de ressources, nos résultats montrent ce sont les juristes qui les utilisent davantage. Nous pouvons expliquer ce résultat partiellement par le fait que les juristes allaient plus souvent consulter des jugements ou des lois que les traducteurs. Par exemple, en lisant la dernière phrase du premier paragraphe du texte, Alice et Antoine, deux juristes, ont tout de suite pensé à faire des recherches dans des textes portant sur l'arrêt Oakes afin de trouver une manière de traduire cette phrase. Nous pouvons penser que cette tendance

des juristes à consulter plus souvent des sources telles que des lois et des jugements est reliée à leur formation, qui les familiarise avec ce genre de documents davantage que les traducteurs, chez qui le réflexe n'est peut-être pas encore acquis compte tenu du moins grand nombre d'heures de cours consacrées au domaine du droit.

3. Répartition par support et utilisation des correcteurs

Nous avons créé le tableau suivant de la même façon que le tableau représentant la répartition par type, seulement nous y avons calculé la répartition par support.

Tableau 5 – Moyenne en pourcentage de la répartition par support

	Traducteurs	Juristes
Support papier	43,81 %	56,43 %
Support électronique	56,19 %	43,57 %

Ce qui frappe dans ce tableau, c'est que les résultats s'opposent complètement. En effet, alors que les juristes ont utilisé les ouvrages sur support papier dans 56,43 % des consultations, l'inverse se produit dans le groupe des traducteurs, qui privilégient, pour leur part, les ouvrages sur support électronique dans 56,19 % des cas. La tendance est donc totalement renversée.

Il est intéressant de noter qu'une des juristes, Camille, a utilisé à 100 % des ouvrages sur support papier. Ce fait nous a étonnée puisque le texte faisait souvent référence à la *Charte canadienne des droits et libertés* et qu'à aucun moment cette étudiante n'a consulté cette loi sur Internet. Tous les autres sujets ont eu recours à la Charte pour traduire certains passages. De plus, la juriste ayant consulté le plus souvent

des ouvrages sur support électronique, soit Alice avec 88,24 % des consultations, a passé le commentaire dès le début de la séance selon lequel elle n'utilisait presque plus les ouvrages papier.

Chez les traducteurs, Laurent et Josiane ont consulté plus de 90 % du temps des ouvrages sur support électronique, ce qui a fortement influencé la moyenne du groupe. Le seul traducteur à ne pas avoir suivi la tendance est Simon, avec un pourcentage de 93,55 % de ses consultations sur support papier. Il est intéressant de noter que Simon n'a parcouru la Charte qu'une seule fois pour traduire le terme anglais *section*, mais sans succès. Nous pouvons penser que son pourcentage de consultations d'ouvrages sur support électronique aurait été plus élevé s'il avait consulté la Charte plus souvent pour traduire des passages traitant de cette loi. Nous ne savons pas si c'est parce qu'il n'y a pas pensé ou parce qu'il ne croyait pas en avoir besoin.

Malgré le fait que les résultats ne montrent pas que la consultation des ouvrages sur support électronique supplante indéniablement la consultation des ouvrages sur support papier, nous pouvons affirmer que ces ressources sont extrêmement utiles en traduction et même indispensables. Presque aucun autre chercheur, excepté une petite incursion de la part de Künzli, ne s'est penché sur cet aspect des sources non imprimées. Nous ne pouvons donc pas confronter nos résultats à ceux d'autres chercheurs. Ainsi, Künzli a établi un questionnaire pour ses sujets afin de voir qui avait déjà utilisé des ressources électroniques comme des dictionnaires ou des vérificateurs d'orthographe. De ce questionnaire, il a fait ressortir que seuls les professionnels utilisaient les

dictionnaires électroniques et les outils d'aide contenus dans les traitements de texte. Dans notre étude, tous nos sujets, à l'exception d'une étudiante en droit, ont utilisé des ressources électroniques. Pour ce qui est des correcteurs, les étudiants avaient à leur disposition celui compris dans le logiciel de traitement de texte Word ainsi que le logiciel Antidote. Le tableau suivant illustre bien l'utilisation faite par les sujets de ces deux vérificateurs.

Tableau 6 - Utilisation des correcteurs

		Word	Antidote
Juristes	Alice	✓	
	Antoine	✓	
	Camille	✓	✓
	Tamara	✓	
Traducteurs	Émilie	✓	✓
	Josiane	✓	
	Laurent	✓	✓
	Mylène	✓	✓
	Simon	✓	✓

Tous les sujets ont utilisé le correcteur disponible dans Word. Pour ce qui est d'Antidote, aucun juriste ne l'a utilisé sauf Camille. Dans le questionnaire passé après la traduction, Camille a indiqué qu'elle avait déjà utilisé Antidote. Cependant, en écoutant plus attentivement son enregistrement, il était clair que ce n'était pas un outil qu'elle utilisait fréquemment. Pour ce qui est des autres juristes, tous ont indiqué dans le questionnaire qu'ils avaient déjà entendu parler d'Antidote. Nous avons été étonnée qu'ils ne l'utilisent pas pour réviser leur traduction, ce qui les aurait sans aucun doute aidés. Chez les traducteurs, tous ont utilisé Antidote, sauf Josiane, et ils semblaient tous très à l'aise avec ce logiciel. Le tableau ci-dessus porte à croire qu'il est maintenant courant d'utiliser ce genre d'outils d'aide. Toutefois, il ressort de ce même tableau que

les outils d'aide plus spécialisés comme Antidote sont peut-être utilisés moins couramment par des non-traducteurs.

4. Intensité des recherches

Nous avons créé le tableau qui suit en calculant quatre composantes : les recherches, les éléments du texte source, les items et les consultations, et ce, pour chaque sujet. Nous avons ensuite calculé la moyenne par groupe pour chaque composante.

Tableau 7 – Moyenne de l'intensité des recherches

	Traducteurs	Juristes
Recherches	39,4	20
Éléments du texte source	29,2	15,5
Items	57,2	26
Consultations	70,8	38,5

Ce tableau montre que les moyennes des traducteurs sont plus ou moins le double des moyennes des juristes, et ce, pour chaque composante. De plus, les résultats des juristes auraient été beaucoup plus bas si nous avions exclu les scores d'une des juristes, Alice, qui fait bondir la moyenne. Le tableau ci-dessous montre clairement l'écart entre Alice et les autres juristes pour les quatre catégories calculées.

Tableau 8 - Intensité des recherches chez les juristes

	Alice	Tamara	Camille	Antoine
Recherches	46	12	10	12
Éléments du texte source	30	11	9	12
Items	63	14	10	17
Consultations	85	17	12	40

Il existe aussi des différences au sein du groupe des traducteurs en ce qui a trait à ces quatre catégories, mais elles ne sont pas aussi marquées pour un sujet en particulier, comme c'est le cas chez les juristes.

Tableau 9 - Intensité des recherches chez les traducteurs

	Laurent	Émilie	Mylène	Josiane	Simon
Recherches	24	68	40	41	21
Éléments du texte source	21	46	30	33	16
Items	41	78	58	79	27
Consultations	49	94	79	99	31

Si nous retournons au tableau initial qui compare les moyennes entre les traducteurs et les juristes, nous ne pouvons faire autrement que de nous questionner sur les raisons de ces différences notables. Il s'agit peut-être d'une indication que les traducteurs ont eu plus de mal à comprendre le texte juridique que les juristes, ce qui les a poussés à effectuer plus de recherches et de consultations, sur plus d'éléments et d'items. Ces lacunes dans la compréhension des traducteurs montrent que les juristes avaient une longueur d'avance sur eux grâce à leur formation en droit. Comme nous l'avons mentionné plus haut, certains juristes, comme Alice et Antoine, reconnaissaient des segments du texte, les ayant lus à un moment ou à un autre pendant leur baccalauréat.

Une autre raison pouvant expliquer que les traducteurs ont fait autant de recherches se trouve peut-être dans leur formation. En effet, tout au long de leurs études, les traducteurs se font répéter de toujours effectuer plusieurs vérifications, de toujours s'assurer qu'ils ont trouvé le bon équivalent, la bonne tournure de phrase, etc. Une des

traductrices a même exprimé ce fait en disant, pendant qu'elle traduisait, que, comme d'habitude, elle doutait toujours de tout, tout le temps. En écoutant les enregistrements, nous n'avons pas senti ce genre de sentiment chez les juristes. Par exemple, pour traduire les segments portant sur la *Charte canadienne des droits et libertés*, Camille n'a pas ressenti le besoin de se reporter à la Charte. Elle les a donc traduits sans cette aide.

Dans sa deuxième étude, Jääskeläinen observe que les non-professionnels consultent moins souvent les ouvrages de référence que les professionnels. Elle émet l'hypothèse selon laquelle les professionnels étaient plus conscients de leurs lacunes et qu'ils étaient ainsi plus sensibles aux problèmes potentiels. Les non-professionnels, pour leur part, « were blissfully unaware of their ignorance » et, par conséquent, ils ne ressentaient pas le besoin d'entreprendre des recherches approfondies, en particulier parce qu'ils étaient capables de comprendre le sens du texte source (Jääskeläinen, 1999, p. 130-131). Ces observations rejoignent ce que nous avons expliqué dans le paragraphe précédent concernant les doutes des traducteurs. Pour cet aspect, le comportement de nos traducteurs ressemble au comportement des professionnels de l'étude de Jääskeläinen, alors que le comportement de nos juristes ressemble à celui des non-professionnels.

Nous avons effectué un autre calcul pour nous donner une idée de l'intensité des recherches réalisées, soit celui que Künzli appelle le « coefficient de consultation » et Jääskeläinen, le « *depth of research* ». Nous avons donc divisé le nombre total de consultations par le nombre total d'éléments du texte source recherchés. Une fois ce

coefficient trouvé pour tous les sujets, nous avons calculé la moyenne pour chaque groupe.

Tableau 10 - Moyenne du coefficient de consultation

	Traducteurs	Juristes
Moyenne	2,26	2,40

La différence entre les deux groupes n'est pas très importante. Ainsi, tous les sujets ont en moyenne effectué deux consultations par élément du texte source. Aucun des deux groupes n'est allé plus en profondeur dans ses recherches. Nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle les sujets avaient tous trouvé leur réponse après environ deux consultations.

Dans ses première et deuxième études, Jääkeläinen observe que les professionnels et les étudiants plus avancés effectuent des recherches plus en profondeur que les non-professionnels et les étudiants moins avancés. Elle fait le lien entre ces résultats et le fait que les professionnels n'aiment pas s'appuyer sur une seule source lors d'une recherche ou encore que les étudiants avancés sont plus alertes aux problèmes potentiels et entretiennent une saine méfiance envers les dictionnaires (Jääskeläinen, 1999, p. 135). Quant à Künzli, il observe également que le coefficient de consultation des professionnels est plus élevé que celui des non professionnels, mais il apporte un bémol à ce résultat, affirmant que les différences importantes à l'intérieur de si petits groupes ont une répercussion massive sur la moyenne.

Cette dernière mise en garde s'applique également à nos résultats. Effectivement, comme le montre le tableau suivant, nous observons également des disparités importantes entre les sujets d'un même groupe.

Tableau 11 - Coefficient de consultation

		Coefficients de consultation
Juristes	Alice	2,83
	Antoine	3,33
	Camille	1,33
	Tamara	1,55
Traducteurs	Émilie	2,09
	Josiane	3,00
	Laurent	2,33
	Mylène	2,63
	Simon	1,94

Chez les juristes, c'est Camille qui a obtenu le coefficient de consultation le plus bas avec en moyenne 1,33 consultation par élément du texte source recherché. Lorsque nous regardons ses données, nous voyons que c'est seulement pour deux éléments qu'elle effectue une consultation de plus. Quant à Antoine, qui a obtenu le coefficient le plus élevé, ses données montrent qu'il consulte à plusieurs reprises plus de trois ouvrages pour un même élément. Par exemple, pour le terme « tenets », il effectue jusqu'à sept consultations pour finalement trouver un équivalent.

Dans le groupe des traducteurs, Josiane obtient le coefficient le plus élevé (bien que moins élevé qu'Antoine). Il est intéressant d'observer que c'est également « tenets » et plus précisément « fundamental tenets » qui lui pose problème. Elle effectue quinze consultations pour trouver un équivalent à ce terme composé. Il est intéressant de noter

que ce terme a posé problème à tous les sujets, traducteurs et juristes confondus, à l'exception de Mylène qui l'a traduit sans l'aide d'ouvrages.

5. Premier ouvrage consulté

Ce premier tableau illustre quel type d'ouvrage, en moyenne, est consulté en premier par les deux groupes, et ce, en fonction des items recherchés.

Tableau 12 - Moyenne en pourcentage du premier type d'ouvrage consulté

	Traducteurs	Juristes
Dictionnaires monolingues	17 %	16 %
Dictionnaires bilingues	58 %	49 %
Autres	25 %	35 %

En observant ce tableau, nous pouvons constater que les deux groupes se tournent en premier vers les dictionnaires bilingues lorsqu'ils entreprennent une recherche sur un item. Ainsi, 58 % du temps, les traducteurs consultent tout d'abord un dictionnaire bilingue, alors que ce taux descend à 49 % pour les juristes, ce qui équivaut à une différence d'environ 10 %. C'est ensuite dans la catégorie des autres ouvrages que nous remarquons une différence entre les deux groupes. En effet, les juristes, avec 35 % de leurs premières consultations dans d'autres types d'ouvrages, surpassent les traducteurs de 10 %, ces derniers utilisant cette catégorie d'ouvrages comme première source dans seulement 25 % des cas. En ce qui a trait à la catégorie des dictionnaires monolingues, le pourcentage est pratiquement égal pour les deux groupes, soit 17 % chez les traducteurs et 16 % chez les juristes.

Il est intéressant de noter qu'une des juristes, Alice, n'a jamais consulté de dictionnaires monolingues comme premier ouvrage. Elle s'est plutôt tournée vers les autres ouvrages, avec 65 % de ses premières consultations dans cette catégorie. Chez les traducteurs, nous remarquons que Simon s'est presque toujours tourné vers les dictionnaires bilingues comme première source, avec 89 % des consultations dans cette catégorie. C'est plus précisément l'ouvrage d'Hubert Reid, le *Dictionnaire de droit québécois et canadien : avec table des abréviations et lexique anglais-français*, qu'il a consulté le plus souvent comme première source.

Avant de comparer nos résultats à ceux des autres chercheurs, nous devons préciser qu'un des éléments de notre calcul est légèrement différent de celui utilisé par les autres chercheurs. En effet, alors que les chercheurs ont observé la première source consultée pour chaque élément du texte source recherché, nous nous sommes attardée à la première source pour chaque item recherché. Nous aurions pu présenter nos résultats en utilisant nous aussi les chiffres pour les éléments du texte source. Cependant, nous avons choisi de prendre en compte les items et non les éléments du texte source afin d'avoir un résultat plus précis. En effet, de cette manière, dès que le sujet cherche un nouvel item, nous pouvons savoir où il entreprend sa nouvelle recherche en premier. Cela aurait été impossible si nous avions tenu compte uniquement des éléments du texte source puisqu'à partir de cet élément, plusieurs items différents peuvent faire l'objet de consultations. Nous avons donc voulu être plus précise. Malgré cette différence entre notre calcul et celui des autres chercheurs, nous croyons tout de même qu'il est intéressant de comparer nos résultats aux leurs.

Nos résultats concernant les juristes ressemblent à ceux obtenus par Krings et Jääskeläinen (dans ses deux études) concernant leurs sujets non professionnels. En effet, ces deux chercheurs ont remarqué que les non-professionnels consultaient les dictionnaires bilingues comme premier ouvrage la majorité du temps. Cependant, alors que les non-professionnels des deux chercheurs consultent presque tout le temps les dictionnaires bilingues comme première source, nos résultats sont plus nuancés. En effet, ce n'est que dans près de 50 % des cas que nos juristes consultent les dictionnaires bilingues comme première source. En ce qui a trait à nos traducteurs, nos résultats concordent davantage avec ceux des professionnels de Künzli qui, eux aussi, ont consulté en premier les dictionnaires bilingues.

Ce deuxième tableau illustre quel support, en moyenne, est utilisé en premier par chacun des groupes. Encore une fois, ce calcul a été effectué en fonction des items recherchés.

Tableau 13 - Moyenne en pourcentage du premier support consulté

	Traducteurs	Juristes
Support papier	43 %	65 %
Support électronique	57 %	35 %

La tendance qui s'était dégagée dans la répartition par support, où on remarquait que les juristes préféraient les sources papier par opposition aux traducteurs, qui optaient pour les sources électroniques, s'observe encore ici. En effet, dans 65 % des cas, les juristes se tournent tout d'abord vers les ouvrages papier, alors que ce taux descend à 43 % chez les traducteurs. Pour ce qui est des ouvrages électroniques, les traducteurs les

consultent davantage, soit 57 % du temps, alors que ce taux descend à 35 % pour les juristes. Nous remarquons donc une préférence chez les juristes pour les ouvrages papier, et chez les traducteurs pour les ouvrages électroniques.

Le résultat obtenu pour les juristes nous paraît intéressant et étonnant puisque nous savons, grâce au questionnaire rempli après la traduction, qu'ils connaissent moins les ouvrages papier que les traducteurs. Nous nous serions donc attendue à ce qu'ils consultent en premier lieu des ouvrages sur support électronique, comme des sites Web, au lieu d'aller vers des ouvrages possiblement inconnus.

Il importe toutefois de noter qu'il existe beaucoup de différences à l'intérieur même de chaque groupe. En effet, une des juristes, Camille, fait certainement exploser la moyenne pour les ouvrages papier puisqu'elle se tourne toujours vers ce type de document comme première source. Chez les traducteurs, certains sujets sont aussi dans les extrêmes. Par exemple, Laurent, à 100 % du temps, et Josiane, à 94 % du temps, consultent des ouvrages sur support électronique comme première source, alors que Simon fait le contraire : il consulte des ouvrages papier comme première source 96 % du temps.

6. Qualité

Une fois les évaluations terminées, nous avons calculé la moyenne des fautes totales, de langue et de traduction confondues, pour les deux groupes.

Tableau 14 - Moyenne des fautes totales

	Traducteurs	Juristes
Moyenne des fautes	10,8	15,25

En observant ce tableau, nous constatons que les juristes, avec une moyenne de 15,25 fautes, font en moyenne 41 % plus de fautes que les traducteurs, qui font en moyenne 10,8 fautes. Ces derniers ont donc rendu une traduction finale de meilleure qualité.

Nous ne pourrions pas faire une comparaison très élaborée avec les autres chercheurs puisqu'aucun d'entre eux n'a effectué de calcul sur le nombre de fautes. Cependant, à l'aide d'une note de 1 à 6, Künzli a observé que les professionnels produisaient une traduction de meilleure qualité que les non-professionnels.

D'autres résultats obtenus dans notre étude vont dans le même sens que ceux de Künzli, comme ceux concernant la relation entre l'utilisation des dictionnaires bilingues et la qualité de la traduction. Alors que tous les autres chercheurs observent que les moins bonnes traductions sont liées à une utilisation plus fréquente des dictionnaires bilingues, Künzli en vient à la conclusion inverse. En effet, les sujets de Künzli ayant remis les meilleures traductions sont également ceux qui ont utilisé le plus souvent les dictionnaires bilingues. Notre étude en vient au même constat et montre que les traducteurs ont utilisé les dictionnaires bilingues plus souvent que les juristes, mais qu'ils ont donné des traductions de meilleure qualité.

En divisant les erreurs en deux catégories, soit les fautes de traduction et les fautes de langue, nous obtenons une vision plus claire des différences entre les deux groupes. Nous avons donc calculé la moyenne du nombre total de fautes de traduction et du nombre total de fautes de langue pour les deux groupes. Rappelons que nous avons émis l'hypothèse selon laquelle les traducteurs feraient plus de fautes de traduction que de fautes de langue, alors que ce serait le contraire pour les juristes, qui feraient plus de fautes de langue que de fautes de traduction.

Tableau 15 - Moyenne des fautes de traduction et des fautes de langue

		Fautes de traduction	Moyenne	Fautes de langue	Moyenne
Juristes	Alice	12	7,25	8	8
	Antoine	4		11	
	Camille	6		5	
	Tamara	7		8	
Traducteurs	Émilie	9	8	5	2,8
	Josiane	10		1	
	Laurent	6		1	
	Mylène	7		3	
	Simon	8		4	

Si nous nous attardons aux moyennes des deux groupes, nous constatons qu'en ce qui a trait aux fautes de traduction, la différence n'est pas très importante entre les résultats des juristes qui ont fait en moyenne 7,25 fautes et ceux des traducteurs qui en ont fait en moyenne 8. Il faut dire qu'une des juristes, Alice, a fait grimper la moyenne en faisant 12 fautes de traduction. C'est même le nombre de fautes de traduction le plus élevé de tous les sujets. Cette observation est étonnante puisque nous nous serions attendue à ce que ce soit un des traducteurs qui commette le plus grand nombre d'erreurs dans cette catégorie. En analysant la traduction d'Alice, nous constatons que

plusieurs de ses erreurs découlent d'une réinterprétation trop large du texte source. Par exemple, dans la dernière phrase, lorsqu'il est question de personnes moralement innocentes, Alice utilise le terme « inapte » pour qualifier ces personnes, au lieu de « moralement innocentes ». Ce ne sont évidemment pas des équivalents et Alice aurait dû rester davantage collée au texte de départ.

C'est dans la catégorie des fautes de langue que la différence est frappante entre les deux groupes. En effet, les juristes ont fait en moyenne 8 fautes de langue, alors que les traducteurs n'en ont fait que 2,8. Ce résultat semble confirmer la partie de notre hypothèse concernant les fautes de langue : les juristes en ont fait davantage que les traducteurs. Camille, la juriste qui a fait le moins d'erreurs de langue en a fait autant qu'Émilie, la traductrice qui en a fait le plus. C'est également la seule à avoir utilisé les deux correcteurs, soit celui intégré à Word et Antidote. Par ailleurs, en regardant la traduction d'Antoine, qui a commis le plus d'erreurs de langue, nous constatons qu'il aurait pu facilement éviter certaines erreurs d'inattention. Par exemple, « si elle viole » au lieu de « si elle vole » ou encore « comme étant » au lieu de « come étant ».

Nous avons également l'impression que les traducteurs sont plus à l'affût des erreurs potentielles. Par exemple, trois juristes sur quatre ont traduit le verbe « affect » par « affecter », ce qui constitue un anglicisme au sens de nuire ou porter atteinte. La seule juriste qui a vu le piège a tout de suite consulté l'ouvrage *Le Colpron* pour éviter l'erreur. Chez les traducteurs, seul Simon a fait cette erreur, bien qu'il ait douté pendant

un bon moment avant d'utiliser cet équivalent. Les autres traducteurs ont tout de suite mentionné qu'il s'agissait d'un anglicisme et ont utilisé de bons équivalents.

Dans notre étude, il est indéniable que les juristes ont plus de connaissances en droit que les traducteurs. Nous avons même émis l'hypothèse selon laquelle ces connaissances ont permis aux juristes de ne pas avoir à effectuer autant de recherches et de consultations sur autant d'éléments du texte source et d'items, comme le montre notre tableau dans la section sur l'intensité des recherches. Cependant, à la lumière des résultats sur la qualité de leur traduction, qui est moins bonne que chez les traducteurs, il est pertinent de se demander si les juristes ont eu une trop grande confiance en leurs connaissances et n'ont pas assez douté de leurs solutions. Quant aux traducteurs, ils ont dû faire plus de recherches à cause, selon nous, de leur manque de connaissances en droit. Cependant, cette lacune semble être compensée par leur habileté à utiliser les ouvrages de référence. Leurs nombreuses recherches semblent donc avoir porté des fruits si nous nous basons sur les résultats qu'ils ont obtenus pour la qualité de leur traduction.

Une autre observation intéressante à mentionner est le fait que la traductrice ayant commis le plus d'erreurs totales dans sa traduction, soit Émilie, est également la seule sans expérience de travail antérieure. En effet, grâce au questionnaire passé pour sélectionner les candidats, nous savions que tous les traducteurs, sauf Émilie, avaient déjà de l'expérience de travail, par l'entremise d'un stage ou d'un emploi. Nous pouvons avancer l'hypothèse selon laquelle son manque d'expérience professionnelle en

traduction a influencé sa performance. Ainsi, l'expérience acquise au cours du baccalauréat en traduction donnerait un avantage aux traducteurs pour produire une traduction de meilleure qualité, mais ceux ayant acquis de l'expérience supplémentaire en travaillant auraient une longueur d'avance sur ceux sans expérience.

En somme, si nous reprenons notre hypothèse de départ et la confrontons à nos résultats, nous pouvons dire que les traducteurs font plus de fautes de traduction que de langue et que les juristes font plus de fautes de langue que de traduction. Cependant, la seconde partie de cette affirmation concernant les juristes est beaucoup moins soutenue par nos résultats puisque la différence entre les deux catégories d'erreurs est minime.

Il est certain que ce que nous avançons ne peut être pris pour la vérité et doit plutôt être vu comme un premier pas vers une meilleure compréhension des liens à établir entre la formation, l'utilisation des ouvrages de référence et la qualité d'une traduction.

7. Autres données

Lors de notre étude, nous avons recueilli d'autres données qui nous ont semblé intéressantes et qui nous permettent de compléter les observations et les hypothèses décrites ci-dessus. Ces données portent sur le temps utilisé par chaque sujet pour effectuer sa traduction, sur le degré d'interférence de la verbalisation sur son processus de traduction et, finalement, sur le degré de satisfaction personnelle concernant sa traduction finale.

7.1. Temps utilisé pour la traduction

Nous avons calculé le temps que chaque sujet a passé pour réaliser sa traduction, c'est-à-dire du moment où le sujet reçoit le texte à traduire jusqu'au moment où il précise qu'il a terminé. Le tableau ci-dessous montre la moyenne du temps pour chaque groupe.

Tableau 16 - Moyenne du temps utilisé pour réaliser la traduction

	Moyenne
Juristes	1 h 19
Traducteurs	1 h 46

Les traducteurs ont pris plus de temps que les juristes pour traduire. Lorsque nous observons les résultats sur une base individuelle, nous remarquons que trois traducteurs sur cinq, soit Émilie, Mylène et Josiane, ont utilisé la totalité des deux heures mises à leur disposition. Les juristes ont pris nettement moins de temps et ils ont remis des traductions de moins bonne qualité. Selon Jääskeläinen, les non-professionnels passeraient moins de temps sur leur traduction parce qu'ils ont moins conscience des problèmes potentiels (Jääskeläinen, 1999, p. 118), ce qui semble ici s'appliquer au comportement de nos juristes. Elle soutient également que les étudiants en traduction utilisent plus de temps parce qu'ils seraient plus sensibles aux problèmes de traduction que pose le texte source (Jääskeläinen, 1999, p. 118), ce qui semble concorder avec le comportement de nos étudiants en traduction. Cependant, nous pouvons également interpréter ces résultats comme étant un manque de connaissances du domaine juridique de la part des traducteurs. Ils prendraient ainsi plus de temps pour comprendre et traduire le texte que les juristes.

7.2. Degré d'interférence de la verbalisation

Le questionnaire distribué à la fin de la séance contenait une question concernant le degré d'interférence de la verbalisation pendant la traduction (de 1 à 10, 10 étant le plus haut). Autrement dit, nous voulions savoir à quel point verbaliser en même temps que traduire avait gêné nos sujets. Tel que nous l'avions mentionné dans notre état de la question, il s'agit d'une des critiques de cette méthode de collecte de données. Nous sommes consciente du fait que les données qui suivent sont très subjectives. Le tableau ci-dessous présente les résultats de chaque sujet ainsi que la moyenne de chaque groupe.

Tableau 17 - Degré d'interférence de la verbalisation

		Degré d'interférence	Moyenne
Juristes	Alice	3	4
	Antoine	2	
	Camille	7	
	Tamara	4	
Traducteurs	Émilie	8	4,6
	Josiane	3	
	Laurent	2	
	Mylène	5	
	Simon	5	

La moyenne est presque équivalente chez les deux groupes, bien que les traducteurs semblent avoir été légèrement plus dérangés par la verbalisation que les juristes. Cependant, les résultats (4 et 4,6 en moyenne sur une échelle de 10) ne semblent pas indiquer une trop grande interférence entre la verbalisation à voix haute et l'acte de traduire.

Il est intéressant de noter qu'une personne de chaque groupe semble avoir été dérangée davantage par le processus de verbalisation que la moyenne du groupe. Chez les juristes, c'est Camille qui a mis une note de 7/10 en ajoutant dans le questionnaire qu'elle avait été « mal à l'aise d'avoir toutes [ses] pensées dictées à voix haute [et qu']en général, [elle] ne passe pas de temps à réfléchir sur ce qui se passe dans [sa] tête ». Nous aurions pu alors penser que la verbalisation, qui constitue pour elle une distraction importante aurait eu un effet négatif sur sa traduction finale. Cela ne semble pas avoir été le cas puisque Camille a remis la meilleure traduction chez les juristes. Quant aux traducteurs, c'est Émilie qui a mis la note la plus élevée, soit 8/10. Elle a également ajouté le commentaire selon lequel « au début, c'était très difficile de [se] concentrer sur la traduction et de ne pas réfléchir à ce qu'[elle] voulait ou devait dire ». Toutefois, elle précise que « c'était de plus en plus naturel durant la dernière heure ». Dans son cas, nous pouvons penser que la verbalisation a eu un effet négatif sur la qualité de sa traduction puisque c'est elle qui a fait le plus d'erreurs. Nous ne pouvons donc pas conclure que lorsque le sujet semble très importuné par la verbalisation, il va nécessairement remettre une traduction de mauvaise qualité, mais peut-être que ces deux participantes auraient encore mieux performé si elles n'avaient pas eu à verbaliser.

7.3. Degré de satisfaction

Nous avons également demandé aux sujets de nous indiquer, sur une échelle de 1 à 10 (10 étant le meilleur), à quel point ils étaient satisfaits de leur traduction finale. Nous avons ensuite calculé la moyenne pour chaque groupe. Précisons, encore une fois, que ces résultats sont très subjectifs.

Tableau 18 - Moyenne du degré de satisfaction

	Traducteurs	Juristes
Moyenne	7,2	7,5

Nous voyons que la différence entre les deux moyennes est minime. À la lumière des résultats des deux groupes, nous nous serions attendue à ce que les traducteurs se donnent une meilleure note que les juristes. Nous ne pouvons rien induire de ces résultats, mais nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle les juristes avaient plus confiance en leur capacité de bien traduire le texte que les traducteurs. Est-ce un autre signe du doute qui envahit souvent les traducteurs? Deux des traductrices, Émilie et Josiane, auraient souhaité avoir plus de temps pour réviser et estimaient qu'elles auraient remis une meilleure traduction. Elles font partie des trois traducteurs qui ont utilisé tout le temps alloué à la traduction. La troisième traductrice, Mylène, s'est attribué une note de 6/10, ce qui nous laisse croire qu'elle aussi aurait voulu plus de temps pour réviser et n'était pas complètement satisfaite de sa performance.

Nous avons présenté ces résultats en gardant toujours à l'esprit qu'ils ne pouvaient être généralisés à cause du nombre restreint de sujets, mais nous croyons avoir proposé des hypothèses intéressantes et plausibles. Nous considérons notre analyse solide, tout en restant consciente de ses limites. Nous avons donc observé que les traducteurs, malgré le fait qu'ils aient une intensité de recherche beaucoup plus importante que les juristes, ont tout de même réussi à obtenir de meilleurs résultats que ces derniers. Les traducteurs connaissaient également mieux les ouvrages de référence papier que les juristes, bien qu'ils aient quand même davantage utilisé des ouvrages sur

support électronique, contrairement aux juristes qui ont préféré les ouvrages papier. Nous avons également constaté que les traducteurs ont consulté les dictionnaires bilingues plus souvent en général et comme première source que les juristes, qui montraient tout de même une préférence pour ce type d'ouvrages. Ces résultats pourraient mettre un bémol aux critiques faites sur l'utilisation des dictionnaires bilingues.

CONCLUSION

En commençant notre étude, nous avons défini deux objectifs. Le principal objectif était d'observer s'il y avait des différences dans l'utilisation des ouvrages de référence entre les juristes et les traducteurs et, si oui, comprendre si cette différence avait un impact sur la qualité de la traduction finale. Le deuxième objectif était de comprendre qui des deux groupes semblait le mieux outillé pour traduire un texte juridique.

En ce qui concerne le premier objectif, notre étude nous a permis d'observer que les traducteurs et les juristes utilisent différemment les ouvrages de référence, et ce, pour presque tous les indicateurs présentés dans le chapitre quatre. En effet, les deux groupes n'affichent une ressemblance que dans la diversité moyenne des ouvrages consultés et la préférence affichée pour les dictionnaires bilingues (en général et comme première source). Non seulement l'utilisation des ouvrages était différente, mais la qualité finale des traductions aussi. Les traducteurs ont livré une traduction de meilleure qualité que les juristes. Ces résultats nous poussent à croire que l'utilisation des ouvrages de référence a eu un impact sur la qualité de la traduction des deux groupes.

Quant au deuxième objectif, il n'y a aucun doute que les deux groupes présentaient des forces et des faiblesses. En effet, les traducteurs étaient clairement avantagés par leur connaissance poussée des ouvrages de référence et de la langue. De leur côté, les juristes, grâce à leur connaissance approfondie du domaine du droit,

avaient une longueur d'avance sur les traducteurs. Cependant, si nous observons l'évaluation des traductions, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle les compétences acquises par les traducteurs les ont mieux servis pour produire une traduction de meilleure qualité. Nous croyons toutefois que les traducteurs auraient bénéficié d'une formation complémentaire en droit. En effet, ils auraient probablement compris le texte plus rapidement, auraient eu moins de recherches à effectuer et, du coup, auraient été nettement plus efficaces. Peut-être la solution se trouve-t-elle là : une double formation, ou encore une plus grande place accordée au domaine dans lequel un traducteur veut traduire, comme le droit. Il ne s'agit ici que de pistes de solution, qui, bien entendu, gagneraient à être développées.

Notre étude n'a pas été réalisée avec un grand nombre de sujets. C'est une des raisons principales pour lesquelles nos résultats ne peuvent être considérés comme des faits objectifs, mais bien plutôt comme des hypothèses à confirmer. Une étude à plus grande échelle, dans laquelle les mêmes comparaisons seraient établies, constituerait sans aucun doute un pas vers des réponses encore plus solides. De plus, nos sujets étant des étudiants, ils n'avaient pas encore acquis l'expérience de professionnels. Encore une fois, effectuer la même étude à l'aide de professionnels traducteurs et juristes aurait peut-être permis de confirmer ou d'infirmer nos conclusions sur leur utilisation des ouvrages et sur la qualité de leur traduction finale.

Enfin, ce n'est pas seulement en traduction juridique qu'une telle étude peut être intéressante. Peu importe le domaine de spécialité, la question se posera toujours : qui

est le mieux outillé pour réaliser une bonne traduction. Par exemple, en traduction médicale, Daniel Gile y est allé de quelques réflexions dans son article « La traduction médicale doit-elle être réservée aux seuls traducteurs-médecins? Quelques réflexions ». Il présente les problèmes de la traduction scientifique et technique et plus précisément de la traduction médicale, avec des pistes de solution pour réaliser une bonne traduction dans ce domaine. Une des solutions proposées est de travailler en collaboration avec un médecin dès le début de la traduction afin de s'assurer que le texte est bien compris du traducteur. Peut-être est-ce là aussi une piste de solution en traduction juridique?

En définitive, l'étude que nous avons réalisée avait pour but de faire ressortir l'importance de la connaissance des ouvrages de référence, laquelle s'inscrit dans un champ plus vaste qu'on appelle *information literacy*, ou compétence informationnelle¹³. Dans un monde où l'information abonde (sites web privés et gouvernementaux, bases de données terminologiques, dictionnaires en ligne, journaux sur Internet, réseaux sociaux, Wikipédia et autres formes de diffusion des connaissances), savoir reconnaître une source d'information fiable, être en mesure d'en critiquer le contenu et pouvoir l'utiliser de façon efficace sont devenus des compétences fondamentales, tout comme peut l'être la connaissance de la lecture et de l'écriture (Salaün et Arsenault, 2009, p. 180). Les compétences informationnelles sont au cœur d'une formation solide non seulement en traduction, mais oserions-nous affirmer, dans tous les domaines du savoir. Notre étude aura permis, espérons-le, de faire ressortir le fait que l'accent doit continuer d'être mis sur l'apprentissage des outils et sur leur utilisation efficace au sein de la formation en

¹³ Pour en savoir davantage sur le sujet, voir l'ouvrage dirigé par Jean-Michel Salaün et Clément Arsenault, *Introduction aux sciences de l'information*, Montréal, PUM, 2009, p. 177-182

traduction afin de permettre aux étudiants de faire face aux nombreux défis qui les attendent, non seulement comme professionnels, mais aussi, dans une plus large mesure, comme citoyens de cette société de l'information qui est la nôtre.

SOURCES DOCUMENTAIRES

- Atkins, B.T. Sue et Krista Varantola. 1998. « Monitoring dictionary use ». Dans *Using dictionaries: studies of dictionary use by language learners and translators*, sous la dir. de B.T. Sue Atkins, p. 83-122. Tübingen : Niemeyer.
- Bernardini, Silvia. 2001. « Think-aloud protocols in translation research: Achievements, limits, future prospects ». *Target*, vol. 13, no 2, p. 241-263.
- Bernhard, Paulette. 1998. « Apprendre à « maîtriser » l'information : des habiletés indispensables dans une « société du savoir » ». *Éducation et francophonie, revue scientifique virtuelle*, vol. XXVI, no 1 <www.acelf.ca/c/revue/revuehtml/26-1/09-bernhard.html>
- Dancette, Jeanne. 1997. « Mapping meaning and comprehension processes in translation ». Dans *Cognitive processes in translation and interpreting*, sous la dir. de Joseph H. Danks et al., p. 77-103. Thousand Oaks : Sage Publications.
- Dancette, Jeanne. 2003. « L'élaboration de la cohérence en traduction; le rôle des référents cognitifs ». *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 16, no 1, p. 141-159
- Echeverri, Álvaro. 2008. « Métacognition, apprentissage actif et traduction : l'apprenant de traduction, agent de sa propre formation ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 438 p.
- Ericsson, K. Anders et Herbert A. Simon. 1980. « Verbal reports as data ». *Psychological Review*, vol. 87, no 3 (mai), p. 215-251.
- Ericsson, K. Anders et Herbert A. Simon. 1993. *Protocol analysis: Verbal reports as data*. Éd. rev. Cambridge, Mass. : MIT Press, 443 p.
- Gerloff, P. 1988. « From French to English: A look at the translation process in students, bilinguals, and professional translators ». Unpublished doctoral dissertation, Cambridge, Harvard University.
- Gile, Daniel. 1986. « La traduction médicale doit-elle être réservée aux seuls traducteurs-médecins? Quelques réflexions ». *Meta : journal des traducteurs*, vol. 31, no 1, p. 26-30.
- Hansen, Gyde. 2003. « Controlling the process: Theoretical and methodological reflections on research into translation process ». Dans *Triangulating translation: Perspectives in process oriented research*, sous la dir. de Fábio Alves, p. 25-42. Philadelphia : John Benjamins.

- Hölscher, A. et D. Möhle. 1987. « Cognitive plans in translation ». Dans *Introspection in second language research*, sous la dir. de Claus Faerch et Gabriele Kasper, p. 113-134. Clevedon : Multilingual Matters.
- House, Juliane. 1988. « Talking to oneself or thinking with others? On using different thinking aloud methods in translation ». *Fremdsprachen lehren und lernen*, vol. 17, p. 84-98.
- Jääskeläinen, Riitta. 1987. « What happens in a translation process: A think-aloud protocol study ». Unpublished pro gradu thesis, Joensuu, University of Joensuu.
- Jääskeläinen, Riitta. 1989. « The role of reference material in professional vs. non-professional translation: A think-aloud protocol study ». Dans *Empirical studies in translation and linguistics*, sous la dir. de Sonja Tirkkonen-Condit et Stephen Condit, p. 175-200. Joensuu : University of Joensuu.
- Jääskeläinen, Riitta. 1989. « Translation assignment in professional vs. non-professional translation: A think-aloud protocol study ». Dans *The translation process*, sous la dir. de Candace Séguinot, p. 87-98. Toronto : H.G. Publications.
- Jääskeläinen, Riitta. 1990. « Features of successful translation processes: A think-aloud protocol study ». Unpublished licentiate thesis, Joensuu, University of Joensuu.
- Jääskeläinen, Riitta. 1996. « Hard work will bear beautiful fruit. A comparison of two think-aloud protocol studies ». *Meta : journal des traducteurs*, vol. 41, no 1, p. 60-74.
- Jääskeläinen, Riitta. 1999. *Tapping the process: An explorative study of the cognitive and affective factors involved in translating*. Joensuu : University of Joensuu Publications, 268 p.
- Jääskeläinen, Riitta. 2002. « Think-aloud protocol studies into translation: An annotated bibliography ». *Target*, vol. 14, no 1, p. 107-136.
- Jakobsen, Arnt Lykke. 2003. « Effects of think aloud on translation speed, revision, and segmentation ». Dans *Triangulating translation: Perspectives in process oriented research*, sous la dir. de Fábio Alves, p. 69-95. Philadelphia : John Benjamins.
- Jonasson, Kerstin et Birgitta Englund Dimitrova. 1999. « Translation ability and translatorial competence: Expert and novice use of dictionaries. » Dans *Übersetzen und Dolmetschen. Forschungsstand und Perspektive. Translation and interpreting. State and perspectives. Proceedings from the Humboldt-Stockholm Symposium*, (Stockholm University, 30-31 janvier 1997).

- Königs, Frank G. 1987. « Was beim Übersetzen passiert. Theoretische Aspekte, empirische Befunde und praktische Konsequenzen ». *Die Neueren Sprachen*, vol. 86, no 2, p. 162-185.
- Krings, Hans P. 1986. « Translation problems and translation strategies of advanced German learners of French (L2) ». Dans *Interlingual and intercultural communication: Discourse and cognition in translation and second language acquisition studies*, sous la dir. de Juliane House et Shoshana Blum-Kulka, p. 263-276. Tübingen : G. Narr.
- Krings, Hans P. 1986. *Was in den Köpfen von Übersetzern vorgeht. Eine empirische Untersuchung zur Struktur des Übersetzungsprozesses an fortgeschrittenen Französischlernern*. Tübingen : G. Narr.
- Krings, Hans P. 1987. « The use of introspective data in translation ». Dans *Introspection in second language research*, sous la dir. de Claus Faerch et Gabriele Kasper, p. 159-176. Clevedon : Multilingual Matters.
- Krings, Hans P. 1988. « Blick in die "Black Box" – Eine Fallstudie zum Übersetzungsprozess bei Berufsübersetzern. » Dans *Textlinguistik und Fachsprache. Akten des Internationalen übersetzungswissenschaftlichen AILA-Symposiums*, sous la dir. de R. Arntz, (Hildesheim, 13-16 avril 1987). Hildesheim, Olms, p. 393-412.
- Künzli, Alexander. 2001. « Experts versus novices : l'utilisation de sources d'information pendant le processus de traduction ». *Meta : journal des traducteurs*, vol. 46, no 3, p. 507-523.
- Kussmaul, Paul. 1991. « Creativity in translation process: Empirical approaches ». Dans *Translation studies: The state of the art. Proceedings from the First James S. Holmes Symposium on Translation Studies*, sous la dir. de Kitty M. van Leuven-Zwart et Ton Naaijken, p. 91-101. Amsterdam.
- Kussmaul, Paul. 1995. *Training the translator*. Amsterdam : J. Benjamins Pub. Co., 176 p.
- Kussmaul, Paul et Sonja Tirkkonen-Condit. 1995. « Think-aloud protocol analysis in translation studies ». *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 8, no 1, p. 177-199.
- Laukkanen, Johanna. 1993. « Routine vs. non-routine processes in translation: A think-aloud protocol study ». Unpublished pro gradu thesis, Joensuu, University of Joensuu.
- Laukkanen, Johanna. 1996. « Affective and attitudinal factors in translation processes ». *Target*, vol. 8, no 2, p. 257-274.

- Lörscher, Wolfgang. 1991. « Thinking-aloud as a method for collecting data on translation processes ». Dans *Empirical research in translation and intercultural studies*, sous la dir. de Sonja Tirkkonen-Condit, p. 67-77. Tübingen : G. Narr.
- Lörscher, Wolfgang. 1991. *Translation performance, translation process and translation strategies: A psycholinguistic investigation*. Tübingen : G. Narr, 307 p.
- Mackintosh, Kristen. 1998. « An empirical study of dictionary use in L2-L1 translation ». Dans *Using dictionaries: studies of dictionary use by language learners and translators*, sous la dir. de B.T. Sue Atkins, p. 123-149. Tübingen : Niemeyer.
- Nagy, U. 1989. « Zum Übersetzungsprozess: Eine Protokolluntersuchung der Unterschiede beim Hin- und Her-Übersetzen von fortgeschrittenen Deutschstudenten ». Unpublished pro gradu thesis, Joensuu, University of Joensuu.
- Pöntinen, T. A. et T. M. Romanov. 1989. « Professional vs. non-professional translator: A think-aloud protocol study ». Unpublished pro gradu thesis, Joensuu, University of Joensuu.
- Rathus, Spencer A. 2000. *Psychologie générale*. 4^e éd. Montréal : Éditions Études vivantes, 374 p.
- Rogers, Margaret et Khushid Ahmad. 2001. « The translator and the dictionary: Beyond words ». Dans *Using dictionaries: studies of dictionary use by language learners and translators*, sous la dir. de B.T. Sue Atkins, p. 193-204. Tübingen : Niemeyer.
- Salaün, Jean-Michel et Clément Arsenault (dirs). 2009. *Introduction aux sciences de l'information*. Montréal : PUM, 235 p.
- Sánchez Ramos, María del Mar. 2005. « Research on dictionary use by trainee translators ». *Translation journal*. En ligne. Vol. 9, no 2 (avril). <<http://accurapid.com/Journal/32dictuse.htm>>. Consulté le 4 août 2009.
- Séguinot, Candace (dir.). 1989. *The translation process*. Toronto : H.G. Publications, 98 p.
- Séguinot, Candace. 1989. « The translation process: An experimental study ». Dans *The translation process*, sous la dir. de Candace Séguinot, p. 21-54. Toronto : H.G. Publications.

- Séguinot, Candace. 1996. « Some thoughts about think-aloud protocols ». *Target*, vol. 8, no 1, p. 75-95.
- Tirkkonen-Condit, Sonja et Stephen Condit (dir). 1989. *Empirical studies in translation and linguistics*. Joensuu : University of Joensuu, 264 p.
- Tirkkonen-Condit, Sonja. 1992. « The interaction of world knowledge and linguistic knowledge in the processes of translation. A think-aloud protocol study ». Dans *Translation and meaning, Part 2*, sous la dir. de Barbara Lewandowska-Tomaszczyk et Marcel Thelen, p. 433-440. Maastricht : Euroterm.
- Toury, Gideon. 1995. *Descriptive Translation Studies and Beyond*. Amsterdam : J. Benjamins Publications, 311 p.
- Varantola, Krista. 1998. « Translators and their use of dictionaries: User needs and user habits ». Dans *Using dictionaries: studies of dictionary use by language learners and translators*, sous la dir. de B.T. Sue Atkins, p. 179-192. Tübingen : Niemeyer.

ANNEXE 1

Énoncé envoyé aux étudiants en traduction

Je recherche des étudiants ou des étudiantes en traduction qui seraient intéressés-ées à participer à une étude pour mon sujet de mémoire portant sur une analyse du processus de traduction dans le domaine du droit. Ces étudiants ou étudiantes devront avoir fait le cours de langues juridique et administrative ainsi que celui de traduction juridique et administrative. L'étude aura lieu en août ou septembre 2009, selon les disponibilités des participants. L'étudiant ou l'étudiante devra traduire un texte portant sur le droit pénal de 200 à 300 mots à l'intérieur d'un laps de temps limité, soit 2 heures. La rémunération pour ce travail sera de 60 \$ pour les 2 heures. Tout étudiant ou étudiante intéressé-e à participer à cette étude peut me joindre par téléphone au 514-123-4567 ou par courriel à XXXX@hotmail.com.

Énoncé envoyé aux étudiants en droit

Je recherche des étudiants ou des étudiantes en droit qui seraient intéressés-ées à participer à mon étude portant sur l'analyse comparative du processus de traduction en droit pénal. Ces étudiants et ces étudiantes doivent être parfaitement bilingues (langue maternelle : français) et avoir fait les deux cours de droit pénal, soit droit pénal 1 et droit pénal 2. L'étude aura lieu en août ou en septembre 2009, selon les disponibilités des participants. L'étudiant ou l'étudiante devra traduire un texte portant sur le droit pénal de 200 à 300 mots à l'intérieur d'un laps de temps limité, soit 2 heures. La rémunération pour ce travail sera de 60 \$ pour les 2 heures. Tout étudiant ou toute étudiante intéressé-e à participer à cette étude peut me joindre par téléphone au 514-123-4567 ou par courriel à XXXX@hotmail.com.

ANNEXE 2Questionnaire envoyé aux étudiants en traduction

Nom, prénom :

Âge :

Numéro de téléphone (facultatif) :

Avez-vous terminé votre baccalauréat en traduction?

Si oui, en quelle année (indiquez le trimestre)?

Si non, en quelle année serez-vous au trimestre d'automne 2009?

Avez-vous de l'expérience de travail en traduction (précisez en quelques mots)?

Si oui, dans quel domaine?

Avez-vous de l'expérience de travail en droit?

Si oui, dans quelle branche?

Questionnaire envoyé aux étudiants en droit

Nom, prénom :

Âge :

Numéro de téléphone (facultatif) :

Avez-vous terminé votre baccalauréat en droit?

Si oui, en quelle année (indiquez le trimestre)?

Si non, en quelle année serez-vous au trimestre d'automne 2009?

Avez-vous de l'expérience de travail en droit?

Si oui, dans quelle branche?

Avez-vous de l'expérience de travail en traduction (précisez en quelques mots)?

Si oui, dans quel domaine?

ANNEXE 3

Référence bibliographique et texte source

Roach, Kent. 2004. *Criminal law*. 4^e éd. Coll, « Essentials of Canadian law ». Toronto : Irwin Law, 505 p.

Texte source : (212 mots)

6) THE CRIMINAL LAW AND THE CONSTITUTION

Criminal offences must be consistent with the supreme law of the Constitution. In Canada, this means that only the federal Parliament can enact criminal laws. The provinces (and their delegates, the municipalities) can, however, enact regulatory offences. In addition, a criminal law may be unconstitutional if it infringes a right or a freedom protected under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and if it cannot be justified under section 1 as a reasonable and demonstrably justified limit on a right.

Section 7 and 11(d) of the *Charter* are particularly important to the criminal law. Section 7 provides that people cannot be deprived of life, liberty, and security of the person except in accordance with the principles of fundamental justice. Imprisonment most definitely affects the liberty or security of the person. Thus, it is necessary that the criminal law be in accord with the principles of fundamental justice. These principles have been defined as the fundamental tenets of the legal system. They address the substantive fairness of criminal laws to ensure that the morally innocent are not convicted and punished and that people who could not have reasonably been expected to obey the law are not punished for conduct committed in a morally involuntary fashion.

ANNEXE 4

Liste des ouvrages de référence

Références bibliographiques des ouvrages spécialisés	Liste d'outils linguistiques pour la traduction juridique au Canada	Bibliographie des plans de cours : langues et traduction juridique et administrative
Beaudoin, Louis. 2008. <i>Les mots du droit : lexique analogique juridique</i> . 3 ^e éd. Cowansville, Québec : Éditions Yvon Blais, 380 p.	√	√
Beaudoin, Louis et Madeleine Mailhot. 2005. <i>Expressions juridiques en un clin d'œil</i> . 3 ^e éd. Cowansville, Québec : Éditions Yvon Blais, 424 p.	√	√
Centre de traduction et de documentation juridiques. 1995. <i>Lexique législatif de droit pénal</i> . Vanier, Ont. : Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 709 p.	√	√
Cornu, Gérard. 2007. <i>Vocabulaire juridique</i> . 8 ^e éd. Paris : Presses universitaires de France, 986 p.	√	√
Garner, Bryan A. 2004. <i>Black's Law Dictionary</i> . 8 ^e éd. St. Paul, Minn. : Thomson/West, 1810 p.	√	√
Lerat, Pierre. 2007. <i>Vocabulaire du juriste débutant : décrypter le langage juridique</i> . Paris : Ellipses, 255 p.	√	
Mailhot, Madeleine. 2009. <i>Les bons mots du civil et du pénal : dictionnaire français-anglais des expressions juridiques</i> . 3 ^e éd. Montréal : Wilson & Lafleur, 383 p.	√	√
Reid, Hubert. 2004. <i>Dictionnaire de droit québécois et canadien : avec table des abréviations et lexique anglais-français</i> . 3 ^e éd. Montréal : Wilson & Lafleur, 828 p.	√	√

Saint Dahl, Henry et Tamera Boudreau. 2007. <i>Dahl's law dictionary : French to English/English to French</i> . 3 ^e éd. Buffalo, N.Y. : W.S. Hein, 685 p.	✓	✓
Yogis, John A. et Steven H. Gifis. 2003. <i>Canadian law dictionary</i> . 5 ^e éd. Hauppauge, N.Y. : Barron's Educational Series, 346 p.	✓	✓
Références bibliographiques des ouvrages non spécialisés	Liste d'outils linguistiques pour la traduction juridique au Canada	Bibliographie des plans de cours en traduction générale
Allain, Jean-François, Laurence Larroche et Janet Gough. 2006. <i>Le Robert & Collins : dictionnaire français-anglais = Collins Robert French Dictionary</i> . 8 ^e éd. Glasgow : Collins, 2285 p.	✓	
Beauchesne, Jacques. 2001. <i>Dictionnaire des cooccurrences</i> . Montréal : Guérin, 402 p.	✓	✓
Collectif Harrap's. 2005. <i>Chambers Compact Dictionary</i> . 2 ^e éd. Edinburgh : Chambers Harrap Publishers, 984 p.		
Forest, Constance et Denise Boudreau. 1998. <i>Le Colpron : le dictionnaire des anglicismes</i> . 4 ^e éd. Laval, Québec : Beauchemin, 381 p.	✓	✓
Grevisse, Maurice. 2005. <i>Le petit Grevisse : grammaire française</i> . 31 ^e éd. Bruxelles : De Boek, 303 p.		✓
Guilloton, Noëlle, Hélène Cajolet-Laganière et Martine Germain. 2005. <i>Le français au bureau</i> . 6 ^e éd. Sainte-Foy : Publications du Québec, 754 p.		✓
Meertens, René. 2006. <i>Guide anglais français de la traduction</i> . Paris : Chiron éditeur, 543 p.	✓	
Tardif, Geneviève, Jean Fontaine et Jean St-Germain. 2008. <i>Le petit Druide des synonymes et des antonymes : dictionnaire</i> . Montréal : Québec Amérique, 806 p.		
Villers, Marie-Eva de. 2003. <i>Multi dictionnaire de la langue française</i> . 4 ^e éd. Montréal : Québec Amérique, 1542 p.	✓	✓

Villers, Marie-Éva de et Annie Desnoyers. 2004. <i>La nouvelle grammaire en tableaux et un recueil de conjugaison</i> . 4 ^e éd. Montréal : Québec Amérique, 313 p.	✓	✓
<i>Le Petit Robert de la langue française</i> . 2006. Paris : Dictionnaire le Robert, 2949 p.	✓	✓

ANNEXE 5

Transcription (3 minutes et demie) : Alice (juriste)

« [...] Je vais traduire encore là comme, grossièrement, et puis après ça je le remettrai plus beau. "Offense" ici s'écrit avec un s [utilisation du correcteur Word]. Puis "offense" ce n'est pas vraiment un bon mot. Je vais y aller pour : "les peines criminelles doivent être" hum... "consistent". Je vais l'écrire, peut-être qu'ils vont me donner un synonyme. Hum... doivent être hum... je vais mettre "appropriées", puis j'essayerai de trouver un synonyme. "avec la loi suprême du". Hum... "supreme law" je trouve "loi suprême", ça fonctionne pas vraiment. Doivent être, hum... Je vais regarder pour un synonyme pour "appropriées" [consultation des synonymes de Word]. Bon, "adéquates" j'aime ça. Je pense que je vais en faire un adverbe. Hum... Je pense à quoi mettre comme verbe après mon adverbe. Donc, adéquatement, adéquatement, hum... Finalement, je l'aime plus adéquatement. Je vais mettre "en fonction". Non, j'aime ça "adéquates". Bon, j'aime plus ça "adéquates". On va regarder ce qu'ils me proposaient d'autre [consultation des synonymes de Word]. Hum... appropriées, adéquates, justes, conformes, correctes, droites, équitables, exactes. Je vais essayer "appropriées" [consultation des synonymes de Word]. Hum... Finalement, je n'aimais pas ça, encore, donc je vais rester avec ma première idée puis dire "en fonction" pour traduire "consistent". [...] »

Transcription (2 minutes et demie) : Simon (traducteur)

Donc ici, "criminal offence", dans le fond "les crimes" "must be consistent with the supreme law of the Constitution", dans le sens que... pour un tel crime, la Constitution doit être en accord avec ce crime là. Pour "consistent", je vais quand même regarder dans le Robert pour être sûr que j'utilise le mot exact [consultation du Robert & Collins]. "Consistent", bon, dans le sens de "cohérent". Euh, je suis en train de me dire que je ne peux pas retourner la phrase en français : un crime doit être cohérent avec la loi suprême de la Constitution, et pas l'inverse. Je continue à regarder "consistent", voir s'il n'y a pas un autre équivalent. Ouais, "en accord avec", c'est ce que j'avais en tête au début. Ou simplement "correspond". Ouais, "correspond", ça pourrait être un bon équivalent dans ce cas là. Donc, je vais écrire : un crime commis doit correspondre à la loi suprême qu'est la Constitution. Dans le fond, je reviendrai sur la phrase tantôt.

ANNEXE 6

Questionnaire

1. Connaissance des ouvrages offerts :

- (1) Je n'en ai jamais entendu parler.
- (2) J'en ai déjà entendu parler, mais je ne l'ai jamais utilisé.
- (3) Je l'ai déjà utilisé.

2. Degré d'interférence de la verbalisation à voix haute sur la traduction :

De **1 à 10** (10 étant le maximum) : quel a été le degré d'interférence de la verbalisation à voix haute sur votre performance de traduction?

3. Degré de satisfaction :

De **1 à 10** (10 étant le maximum) : quel est votre degré de satisfaction quant à votre traduction finale?

4. Degré d'aide de l'exercice de pratique :

De **1 à 10** (10 étant le maximum) : l'exercice de pratique vous a-t-il aidé(e) dans la verbalisation à voix haute?

Commentaires :